



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités

Paris, le 3 mai 2007

**LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
EN VUE DE L'OBTENTION DES DIPLOMES DELIVRES
PAR LES MINISTERES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE :
REALISATIONS 2006 ET PREVISIONS 2007**

Direction générale de l'action sociale

Laurent CAILLOT, Adjoint à la sous-directrice de l'animation territoriale et du travail social, chef de projet VAE sanitaire et sociale

Tél. : 01 40 56 62 85 - Fax : 01 40 56 80 22 - Mél. : laurent-dgas.caillot@sante.gouv.fr

SOMMAIRE

1 Synthèse.....	3	5.6 Le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE).....	29
2 L'ouverture à la VAE des diplômes sanitaires et sociaux.....	5	5.7 Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement ou de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS).....	30
2.1 Les diplômes de santé délivrés par les préfets de région (DRASS).....	5	5.8 Le diplôme d'Etat de médiateur familial (DEMF).....	31
2.2 Les diplômes de travail social délivrés par les préfets de région (DRASS)	5	5.9 Le diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS).....	32
2.3 Les diplômes de travail social délivrés par d'autres certificateurs	6	6 Les réalisations détaillées en 2006 par diplôme de santé	33
2.4 Une ouverture accélérée des diplômes sanitaires et sociaux à la VAE.....	7	6.1 Le diplôme professionnel d'aide-soignant (DPAS)	33
3 L'organisation de la VAE sanitaire et sociale.....	9	6.2 Le diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture (DPAP).....	34
3.1 Le pilotage par les ministères chargés de la santé et des affaires sociales et les DRASS	9	6.3 Le diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH).....	35
3.2 Le dispositif d'externalisation de gestion auprès du CNASEA	10	7 Les prévisions de candidatures à la recevabilité pour 2007	36
3.3 L'unité d'œuvre du dispositif de gestion : la candidature à la VAE au stade de la recevabilité.....	13	7.1 Méthodologie de la prévision de candidatures à la VAE sanitaire et sociale	36
3.4 Les moyens de la VAE sanitaire et sociale et ses conséquences sur la montée en charge.....	14	7.2 Prévisions globales par groupes de diplôme	37
3.5 L'informatisation de gestion par le CNASEA	16	7.3 Commentaires par diplôme	37
3.6 Le dispositif de suivi statistique	16	8 L'évolution de la VAE sanitaire et sociale depuis 2002	39
4 Les réalisations globales en 2006	18	8.1 La montée en charge de la VAE sanitaire et sociale de 2002 à 2007.....	39
4.1 Les réalisations globales par diplôme et étape de la procédure	18	8.2 La montée en charge de la VAE conduisant au DEAVS	41
4.2 Les réalisations globales par niveau de diplôme.....	20	8.3 Les résultats des premiers passages en jury : des disparités importantes selon les diplômes visés.....	42
4.3 Les réalisations globales par genre	21	8.4 Une contribution majeure à la qualification des professionnels du travail social et de la santé.....	44
4.4 Les réalisations globales par région.....	22	8.5 Une contribution majeure au développement de la VAE.....	46
5 Les réalisations détaillées en 2006 par diplôme de travail social	23	9 Perspectives à court et moyen terme	48
5.1 Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)	23	9.1 Le transfert de gestion au CNASEA de la « file active » de candidatures antérieures à l'externalisation	48
5.2 Le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP).....	25	9.2 Les nouveaux diplômes prochainement ouverts à la VAE.....	50
5.3 Le diplôme d'Etat d'assistant familial (DEAF).....	26	9.3 Eléments de prospective sur l'évolution du volume de candidatures.....	50
5.4 Le diplôme d'Etat de technicien en intervention sociale et familiale (DETISF).....	27	10 Glossaire.....	52
5.5 Le diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS).....	28		

1 Synthèse

Dans les ministères chargés des affaires sociales et de la santé, la VAE connaît un développement rapide depuis 2002, avec 12 diplômes délivrés par les préfets de région (DRASS) et accessibles par cette voie fin 2006 (« VAE sanitaire et sociale »)¹ : 9 diplômes de travail social et 3 diplômes de santé. Deux autres diplômes éducatifs (délivrés par les recteurs) étaient ouverts à la VAE fin 2006 et gérés par les services académiques.

Dès la publication de la loi du 17 janvier 2002 créant la VAE, la DGAS en a expérimenté le dispositif sur le DEAVS, avant de le généraliser et de l'étendre aux autres diplômes de travail social, dans le cadre du plan de cohésion sociale. L'administration centrale du ministère chargé de la santé (DGS et DHOS) a ouvert à la VAE dès 2005 le DPAS, avant de rénover le DPAP et le DPPH en 2006.

Le mouvement d'ouverture à la VAE des diplômes sanitaires et sociaux est indissociable de leur réingénierie selon une approche centrée sur les compétences professionnelles, facilitant la mobilité et permettant des parcours individualisés de qualification.

Il existe une très forte demande de VAE en vue de l'obtention des diplômes de travail social et de santé principalement liée à la reconnaissance professionnelle de ces qualifications. Compte tenu de l'ampleur de cette demande, les ministères chargés des affaires sociales et de la santé se sont organisés de manière transversale, en mode projet sous l'égide de la DGAS, en recourant à un établissement public national (le CNASEA) doté de compétences reconnues de gestion de dispositifs publics et en associant fortement les services déconcentrés (cf. partie 3).

Cette organisation a permis de « canaliser l'ensemble des demandes de VAE par un système industrialisé et de gestion prévisionnelle des flux » comme le recommandait en 2005 M. Gérard LARCHER, ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes².

L'année 2006 a donc été marquée par la mise en place de l'externalisation dans le cadre de moyens initiaux limités, qui ont contraint à pratiquer une régulation d'accès à la VAE pour permettre le démarrage opérationnel du CNASEA dans de bonnes conditions. Le flux de candidatures à la recevabilité a par conséquent diminué par rapport à 2005, passant de 34 636 à 27 201 dossiers, de même que le nombre de décisions favorables de recevabilité, qui est passé de 25 663 à 16 235.

A l'étape d'évaluation des acquis, gérée entièrement en DRASS en 2006, les flux ont poursuivi leur progression par rapport à 2005, avec 14 382 livrets de présentation des acquis déposés (contre 9 219), 10 400 entretiens avec le jury (contre 9 021), 5 013 diplômes délivrés au total (contre 4 224) et 5 161 validations partielles au premier passage devant le jury (contre 4 567).

¹ A comparer avec 4 diplômes de travail social et 1 diplôme de santé délivrés par les préfets de région (DRASS) et accessible par VAE en 2005.

² Propos tenus par M. Gérard LARCHER, in *La validation des acquis de l'expérience en actes*, Albert-Claude BENHAMOU, 2005.

Dans un contexte de très forte légitimité des diplômés au regard des métiers, la VAE sanitaire et sociale contribue à la qualification des professionnels, en articulation avec la formation initiale et continue. Le volume de certification par VAE avoisine même le flux de diplômés par formation pour le DEAVS depuis 2004.

La VAE constitue une priorité stratégique pour les ministères chargés de la santé et des affaires sociales : « La validation des acquis de l'expérience est également très attendue dans les secteurs sanitaire, social et médico-social et les DRASS ouvriront l'accès à la recevabilité pour tous les diplômés dans l'ensemble des régions »³. Cette ouverture a été permise par l'augmentation des emplois autorisés au CNASEA début 2007, mais sa soutenabilité repose sur un nouveau renforcement dès le 2^{ème} trimestre 2007.

Le pôle formé par les ministères de la santé et des affaires sociales est l'un des premiers certificateurs moteurs de la montée en charge de la VAE : il se situe en tête et à parité avec le ministère de l'éducation nationale à l'étape de recevabilité et se place au 2^{ème} rang en termes de diplômés délivrés.

Il apporte un concours actif dans le cadre du comité de développement de la VAE institué par le décret du 15 février 2006 et placé sous la responsabilité du DGEFP, délégué interministériel à la VAE. En particulier, dans le cadre issu de la décentralisation (compétences des régions en matière de formation professionnelle et d'orientations en VAE) :

- il a soutenu les démarches initiées par le ministère de l'emploi en vue de la simplification des supports de la VAE, de l'harmonisation des concepts statistiques, de la mise en place d'une organisation régionale des certificateurs et d'une charte d'accompagnement comportant des critères de qualité ;
- il a pris une part importante dans la conception de l'enquête de la DARES auprès des candidats recevables à la VAE au 1^{er} semestre 2005 pour plusieurs diplômes de l'aide ou des soins à la personne (dont le DEAVS et le DPAS).

La procédure de VAE demeure, toutefois, relativement complexe pour de multiples raisons : procédure nécessairement rigoureuse, existence de deux étapes, rôle stratégique des jurys, parcours de qualification s'étendant sur 5 années à la suite d'une validation partielle.

Nota Bene :

- *Un glossaire est disponible en fin de rapport.*
- *La notion de DRASS est entendue dans le rapport au sens de service déconcentré régional des affaires sanitaires et sociales (DRASS en métropole et à la Réunion, DSDS en Guadeloupe, Martinique ou Guyane ou DSS en Corse).*

³ Circulaire DAGPB/MOS/MSD N°2007-62 du 8 février 2007 portant directive nationale d'orientation pour 2007.

2 L'ouverture à la VAE des diplômes sanitaires et sociaux

Fin 2006, douze diplômes de travail social ou de santé délivrés par les préfets de région (DRASS) avaient été juridiquement renouvelés⁴ et ouverts à la VAE (gestion externalisée auprès du CNASEA) ainsi que deux autres diplômes de travail social, co-délivrés par les recteurs (gestion par les services académiques).

2.1 Les diplômes de santé délivrés par les préfets de région (DRASS)

Trois diplômes de santé délivrés par les préfets de région (DRASS) étaient ouverts à la VAE en 2006, contre un seul en 2005.

Tableau 1. Dispositif VAE pour les diplômes de santé délivrés par le ministère chargé des affaires sociales

Diplôme	Intitulé	Niveau (*)	Accès par VAE	Arrêté d'ouverture à la VAE	Délivrance	Gestion
DPAS	Diplôme professionnel d'aide-soignant	V	Oui	Arrêté du 25 janvier 2005 modifié relatif aux modalités d'organisation de la VAE pour l'obtention du DPAS	Préfet de région (DRASS)	DRASS et CNASEA
DPAP	Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture	V	Oui	Arrêté du 16 janvier 2006 relatif aux modalités d'organisation de la VAE pour l'obtention du DPAP	Préfet de région (DRASS)	DRASS et CNASEA
DPPH	Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière	III	Oui	Arrêté du 31 juillet 2006 relatif aux modalités d'organisation de la VAE pour l'obtention du DPPH	Préfet de région (DRASS)	DRASS et CNASEA

(*) Niveau du diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

2.2 Les diplômes de travail social délivrés par les préfets de région (DRASS)

En 2006, étaient ouverts à la VAE la totalité des certifications délivrées par les DRASS (sans co-délivrance avec d'autres autorités), soit 9 diplômes de travail social. C'est pour ces diplômes que le schéma de gestion externalisée auprès du CNASEA (cf. partie 3) a été mis en place. L'année 2006 marque l'achèvement de l'ouverture à la VAE de ces diplômes puisqu'en 2005 seuls 4 diplômes avaient été réformés en vue de leur ouverture à la VAE.

⁴ Dans le cadre de la CPC du travail social et de l'intervention sociale.

Tableau 2. Dispositif VAE pour les diplômes de travail social délivrés par le ministère chargé des affaires sociales

Diplôme	Intitulé	Niveau (*)	Accès par VAE	Arrêté d'ouverture à la VAE	Délivrance	Gestion
DEAVS	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	V	Oui	Arrêté du 26 mars 2002 modifié relatif au DEAVS	Préfet de région (DRASS)	DRASS et CNASEA
DEAMP	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	V	Oui	Arrêté du 11 avril 2006 relatif au DEAMP	Préfet de région (DRASS)	DRASS et CNASEA
DEAF	Diplôme d'Etat d'assistant familial	V	Oui	Arrêté du 14 mars 2006 relatif au DEAF	Préfet de région (DRASS)	DRASS et CNASEA
DETISF	Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale	IV	Oui	Arrêté du 25 avril 2006 relatif au DETISF	Préfet de région (DRASS)	DRASS et CNASEA
DEASS	Diplôme d'Etat d'assistant de service social	III	Oui	Arrêté du 29 juin 2004 relatif au DEASS	Préfet de région (DRASS)	DRASS et CNASEA
DEEJE	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	III	Oui	Arrêté du 16 novembre 2005 relatif au DEEJE	Préfet de région (DRASS)	DRASS et CNASEA
CAFERUIS	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement ou de responsable d'unité d'intervention sociale	II	Oui	Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 portant création du CAFERUIS et arrêté du 8 juin 2004 relatif au CAFERUIS	Préfet de région (DRASS)	DRASS et CNASEA
DEMF	Diplôme d'Etat de médiateur familial	II	Oui	Arrêté du 12 février 2004 relatif au DEMF	Préfet de région (DRASS)	DRASS et CNASEA
DEIS	Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale	I	Oui	Arrêté du 2 août 2006 relatif au DEIS	Préfet de région (DRASS) et recteur	DRASS et CNASEA

(*) Niveau du diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

2.3 Les diplômes de travail social délivrés par d'autres certificateurs

Pour des raisons historiques, 4 diplômes de travail social sont délivrés par les recteurs d'académie. La VAE relative à ces diplômes est gérée par les rectorats qui s'appuient sur les dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA). Le dispositif de suivi statistique est géré par le ministère de l'éducation nationale (DEPP).

Délivré par le directeur de l'Ecole nationale de la santé publique (ENSP) au nom du ministre chargé des affaires sociales, le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES) est en cours de réforme et d'ouverture à la VAE. Celle-ci sera entièrement gérée par l'ENSP pour le compte du ministère des affaires sociales, à partir de l'application informatique développée par le CNASEA.

Tableau 3. Dispositif VAE pour les diplômes de travail social délivrés par d'autres certificateurs que le ministère chargé des affaires sociales

Diplôme	Intitulé	Niveau (*)	Accès par VAE	Arrêté d'ouverture à la VAE	Délivrance	Gestion
DEME	Diplôme d'Etat de moniteur éducateur	IV	En cours	En cours	Recteur	DAVA
DEES	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	III	Oui	Arrêté du 12 mars 2004	Recteur	DAVA
DEETS	Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé	III	Oui	Arrêté du 26 janvier 2006	Recteur	DAVA
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale	III	En cours	En cours	Recteur	DAVA
CAFDES	Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale	I	En cours	En cours	Directeur de l'ENSP	ENSP

(*) Niveau du diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

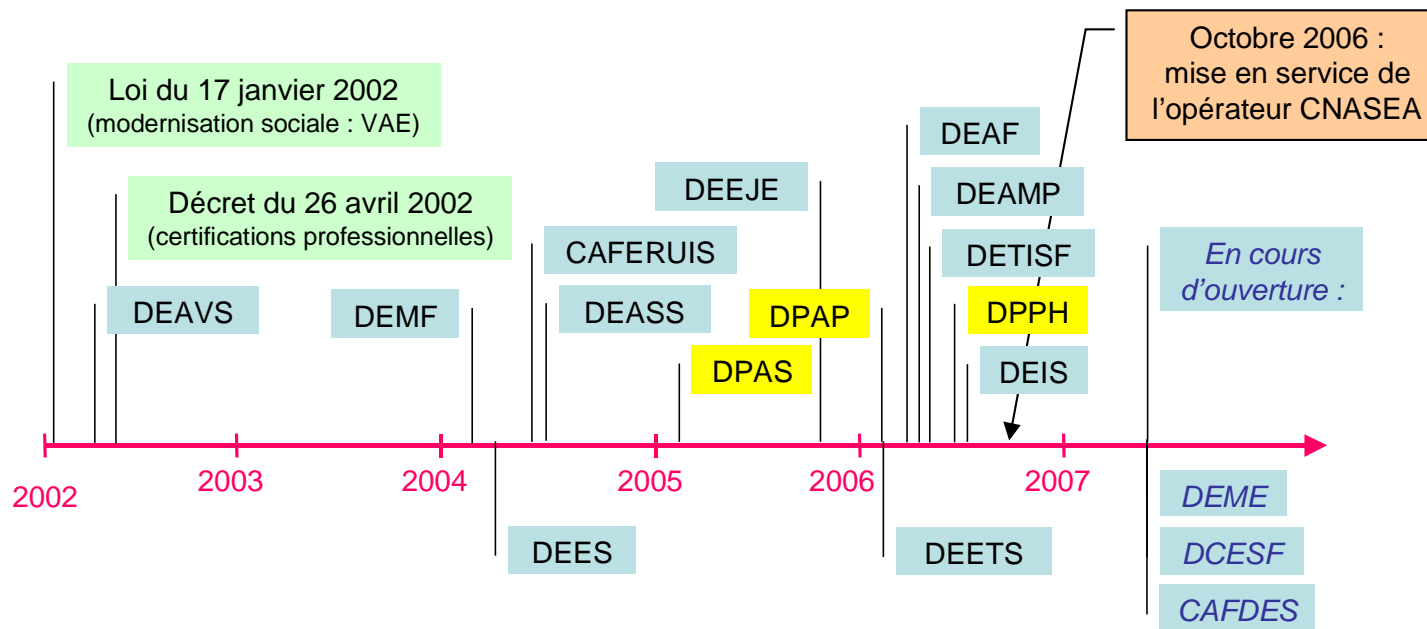
2.4 Une ouverture accélérée des diplômes sanitaires et sociaux à la VAE

Le ministère chargé des affaires sociales a expérimenté dès 2002 l'ouverture à la VAE du DEAVS, avant de la généraliser en 2003, et s'est engagé dans la rénovation et l'ouverture à la VAE de l'ensemble des diplômes de travail social. Le ministère chargé de la santé a engagé l'ouverture à la VAE par les diplômes paramédicaux, en attendant d'autres diplômes de la filière des soins et de la rééducation et de la filière médico-technique.

Graphique 1. Chronologie de l'ouverture à la VAE des diplômes de travail social et de santé

Textes généraux Diplôme de travail social Diplôme de santé

Diplômes délivrés par les préfets de région (DRASS) : gestion DRASS et CNASEA



Diplômes délivrés par d'autres certificateurs : recteurs ou ENSP

3 L'organisation de la VAE sanitaire et sociale

Cette partie présente le cadre d'organisation de la VAE pour les diplômes délivrés par les préfets de région (DRASS) : le pilotage par les services des ministères de la santé et des affaires sociales, la mise en œuvre par les DRASS avec l'appui du CNASEA, les modalités de financement et les conséquences induites par le niveau des ressources, etc.

3.1 Le pilotage par les ministères chargés de la santé et des affaires sociales et les DRASS

Les ministères chargés de la santé et des affaires sociales se sont dotés d'une organisation commune, en liaison avec les DRASS pour le pilotage de leurs certifications. Les diplômes ainsi délivrés permettent la qualification de professionnels exerçant dans les secteurs sanitaire, social ou médico-social, voire au-delà (par exemple, les assistants de service social en entreprise). Le mouvement profond de rénovation des diplômes, entrepris depuis 2002, s'est accompagné de la construction de référentiels professionnels articulés et de la mise en place de passerelles (validation automatique de certains modules de compétences ou de formation) visant à faciliter la mobilité professionnelle.

Compte tenu de ces interactions multiples et de l'insuffisance des moyens de gestion de la VAE dans les DRASS (qui n'ont bénéficié depuis 2002 d'aucun renforcement d'effectifs malgré l'impact de la VAE) au regard de la très forte montée en charge attendue, l'administration centrale des ministères chargés de la santé et des affaires sociales s'est organisée en mode projet.

Dans le cadre de l'organisation projet et sous l'autorité du Secrétaire général, la DGAS fédère :

- les directions d'administration centrale concernées au titre de la certification et de l'exercice des professionnels (DGAS pour le travail social ; DGS et DHOS pour la santé⁵) et des fonctions transversales (DAGPB, DREES) ;
- quatre DRASS (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Picardie, Bretagne) représentant la Conférence des DRASS ;
- le CNASEA, opérateur national de gestion, dont la Délégation nationale VAE est opérationnelle depuis octobre 2006 ;
- l'ENSP, futur gestionnaire de la VAE CAFDES.

Le « pôle sanitaire et social » ainsi constitué fonctionne en liaison très étroite avec les services du ministère chargé de l'emploi, en particulier la DGEFP (pilote interministériel de la VAE, avec une directrice de projet) et la DARES.

⁵ Il convient de signaler le regroupement en cours, au sein de la DHOS, de l'ensemble des attributions relatives à la certification et à l'exercice des professions de santé.

3.2 Le dispositif d'externalisation de gestion auprès du CNASEA

Afin de garantir l'effectivité du droit individuel à la VAE, l'externalisation de gestion est apparue indispensable pour faire face à la rapide montée en charge de la VAE sanitaire et sociale en conciliant traitement de masse et impératif de qualité. Le champ de l'externalisation correspond à la VAE menant aux seuls diplômes sanitaires et sociaux délivrés par les DRASS et ne concerne pas les diplômes de travail social et de santé délivrés par d'autres certificateurs.

L'externalisation a été préparée par un protocole de traitement des candidatures à la VAE sanitaire et sociale finalisé en février 2006 au sein du groupe projet transversal, en cohérence avec les principes généraux de la VAE sanitaire et sociale annexés à la circulaire N°SGMCAS/2006/114 du 9 mars 2006 relative à la gestion de la VAE en vue de l'obtention des diplômes du travail social et des diplômes sanitaires.

Une convention pluriannuelle portant jusqu'à fin 2011 a été conclue le 8 juin 2006 entre le CNASEA et les directions d'administration centrale concernées des ministères chargés de la santé et des affaires sociales (DAGPB, DGAS, DGS, DHOS) et du budget (DB).

En tant qu'autorité de certification, chaque DRASS compétente⁶ exerce la maîtrise d'ouvrage de la gestion de la VAE sanitaire et sociale et assure les fonctions régaliennes ou stratégiques. Elle conduit la mise en œuvre régionale dans le cadre des orientations ministérielles et dans le respect des compétences dévolues aux Régions et du rôle des partenaires sociaux. Elle détermine la programmation des périodes de dépôt de dossier (au stade de la recevabilité et au stade de l'évaluation des acquis) et le calendrier des sessions de jurys. Elle prend la décision administrative portant sur la recevabilité des candidatures à la VAE. Elle informe ou forme les membres de jurys et organise⁷ et préside les sessions de jurys à l'issue desquelles elle délivre, le cas échéant, le diplôme ou l'attestation de validation partielle. Elle traite les éventuels recours gracieux ou contentieux.

L'externalisation de gestion des candidatures porte sur les fonctions non régaliennes ou stratégiques. En particulier, le CNASEA gère un centre national de traitement, basé à Limoges, qui :

- assure un rôle d'information pratique des candidats (au moyen d'un centre d'appels doté d'un numéro azur : 0 810 017 710), complémentaire notamment par rapport à celui du dispositif général d'information-conseil placé sous l'égide des Régions et de la plate-forme téléphonique du ministère chargé de la santé (Info Métiers VAE au numéro indigo : 0 825 042 042) ;
- joue un rôle central à l'étape de recevabilité : il délivre, reçoit puis instruit les dossiers ; il propose une décision à la DRASS compétente puis notifie au candidat la décision prise par la DRASS ;
- assure un appui administratif à la DRASS compétente pour organiser la session de jury ;

⁶ La gestion de certains diplômes est assurée en interrégion : une DRASS est alors chef de file pour plusieurs régions.

⁷ La DRASS peut sous-traiter, sur le plan local, l'organisation matérielle des sessions de jurys (constitution des jurys et du programme de la session, location ou réservation des salles, secrétariat de la session) tout en déterminant le vivier des membres de jurys potentiels.

- indemnise les membres de jury pour le compte de la DRASS ;
- conserve les dossiers individuels et par session de jury.

Le lancement de l'externalisation s'est effectué :

- dès juin 2006 avec la mise en place, au sein du CNASEA, d'une mission de préfiguration de la Délégation nationale VAE ;
- dès août 2006 s'agissant de la procédure d'indemnisation des membres de jurys (pour les jurys tenus à compter du 1^{er} janvier 2006) ;
- début octobre 2006 pour la gestion des candidatures à la VAE sanitaire et sociale (au stade de la recevabilité, puis dans les étapes ultérieures).

La gestion du basculement a fait l'objet de règles précises :

- les DRASS demeurent compétentes pour la gestion de l'ensemble des parcours de VAE initiés jusqu'au 1^{er} semestre 2006 (en attendant leur transfert de gestion au CNASEA, cf. partie 9) ;
- le 3^{ème} trimestre 2006 a été neutralisé pour le dépôt de candidatures à la recevabilité, afin d'éviter un afflux de candidatures ingérables par le CNASEA compte tenu des moyens initialement attribués (la DRASS compétente étant tenue de statuer sur la recevabilité dans les deux mois suivant la réception de la candidature dans le cadre des périodes de dépôt de dossier) ;
- au 4^{ème} trimestre 2006 et pour les mêmes raisons, l'accès à la VAE a été fortement régulé pour les diplômés de santé, seule la DRASS Ile-de-France étant autorisée à ouvrir des périodes de dépôt de dossiers de recevabilité. Les candidatures reçues dans les autres régions ont été mises en attente de traitement.

Tableau 4. Répartition des fonctions relatives à la VAE sanitaire et sociale

Etape de la procédure	Fonctions exercées par :				
	DRASS (ou DSDS ou DSS)	CNASEA (Délégation nationale VAE) (avec l'appui de la DAFE, de la DSI et de la DCE)	Ministères chargés de la santé et des affaires sociales (animation du groupe projet transversal)	Réseau d'information- conseil sur la VAE (Régions)	Branches professionnelles, employeurs, OPCA, assurance chômage
Pilotage / animation	<ul style="list-style-type: none"> - Animation régionale de la VAE sanitaire et sociale - Contrôle de la prestation assurée par le CNASEA 		<ul style="list-style-type: none"> - Chefferie de projet (DGAS) : pilotage de l'ingénierie de gestion, négociation des moyens, réglementation, suivi statistique, communication externe 	<ul style="list-style-type: none"> - Attributions des régions en matière de formation professionnelle et VAE 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de soutien à la VAE (GPEC)
Information des candidats	<ul style="list-style-type: none"> - Information relative aux candidatures antérieures à l'externalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse aux demandes d'information par le centre d'appels du CNASEA (information pratique des candidats potentiels, information sur l'avancement des candidatures à gestion externalisée) - Rubrique pratique « VAE sanitaire et sociale » (en cours de développement sur le site internet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'appels « Info Métiers VAE » (information sur les professions) géré par la plate-forme téléphonique du ministère chargé de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Les demandes d'information générale sur la VAE sont réorientées par le CNASEA et la plate-forme « Info Métiers VAE » vers les Points Information Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> - Information des candidats sur l'accompagnement
Recevabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation des périodes de dépôt - Décision de recevabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Délivrance du dossier de recevabilité - Réception et instruction du dossier de recevabilité, sur la base d'un guide d'instruction élaboré par l'administration centrale - Notification de la décision de recevabilité et délivrance du dossier de présentation des acquis 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du guide d'instruction de la recevabilité 		
Evaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation des périodes de dépôt et sessions de jurys - Information ou formation des membres de jury - Organisation et présidence du jury - Notification des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - Réception du dossier de présentation des acquis - Appui administratif à l'organisation de la session de jury - Indemnisation des membres de jury 			
Conservation et archivage	<ul style="list-style-type: none"> - Dossiers des candidatures antérieures à l'externalisation - Dossiers par session de jury (hors indemnisation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossiers individuels - Dossiers par session de jury (indemnisation) 			
Recours	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des recours éventuels 				
Informatisation		<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage déléguée 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage (DGS) 		
Accompagnement (*)				<ul style="list-style-type: none"> - Financement de la prestation (voire labellisation de prestataires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de la prestation (voire labellisation de prestataires)

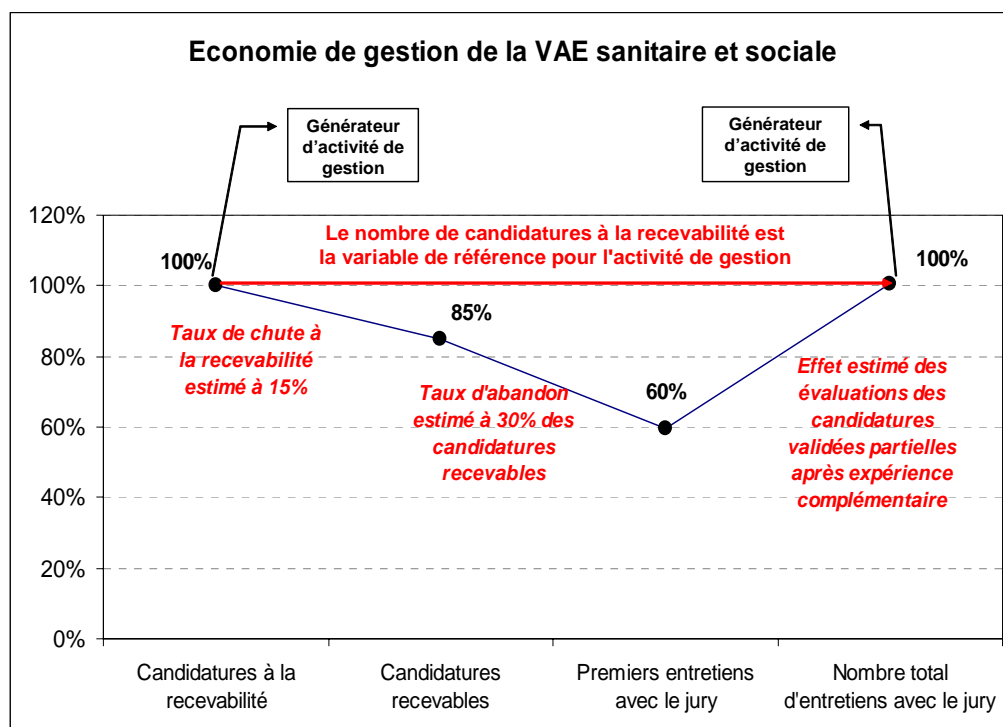
(*) Ni les DRASS, ni le CNASEA n'assurent d'accompagnement auprès des candidats : cette activité relève de prestataires privés et d'un financement par les fonds de la formation professionnelle, des Régions ou de l'assurance-chômage (convention du 18 janvier 2006). Les deux branches professionnelles les plus concernées (BAD et UNIFED) se sont largement engagées pour promouvoir la VAE et financer cet accompagnement. Les DRASS sont incitées à participer aux démarches régionales de labellisation des prestataires d'accompagnement dans le cadre du service public de l'emploi élargi (avec les conseils régionaux et les OPCA).

3.3 L'unité d'œuvre du dispositif de gestion : la candidature à la VAE au stade de la recevabilité

L'économie du dispositif de gestion est centrée autour de la candidature à la VAE au sens de dépôt d'un dossier de recevabilité. Cette variable constitue l'unité d'œuvre dans la mesure où l'administration centrale estime qu'en régime de croisière, le nombre d'entretiens avec le jury devrait être équivalent au nombre de candidatures à la recevabilité, compte tenu de deux séries de facteurs qui se neutralisent (l'analyse fine des réalisations, une fois le dispositif stabilisé, permettra de valider ces hypothèses) :

- en négatif, la déperdition engendrée par les décisions d'irrecevabilité (estimée à 15%) et l'abandon de certaines candidatures entre recevabilité et jury (estimé à 30%) ;
- en positif, la part importante des validations partielles au premier entretien avec le jury (55%), une majorité de candidats (62%) choisissant ensuite la voie de l'expérience complémentaire avant de passer devant un, voire plusieurs, jury de VAE (estimation de 1,2 en moyenne).

Graphique 2. Hypothèse de modélisation de l'activité de gestion en régime de croisière



3.4 Les moyens de la VAE sanitaire et sociale et ses conséquences sur la montée en charge

La montée en charge de la VAE sanitaire et sociale dépend étroitement des moyens humains et financiers alloués à sa gestion, d'autant que la majeure partie de l'enveloppe financière est destinée au CNASEA et que l'activité de gestion par l'opérateur repose sur une autorisation d'emplois.

La VAE sanitaire et sociale est financée, en raison du caractère transversal de la dépense, par une dotation de frais de gestion pilotée par la DGAS sur le programme « conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » qui constitue le programme support des missions budgétaires « solidarité et intégration » et « santé » et dont le responsable de programme est le DAGPB.

Cette dotation est répartie :

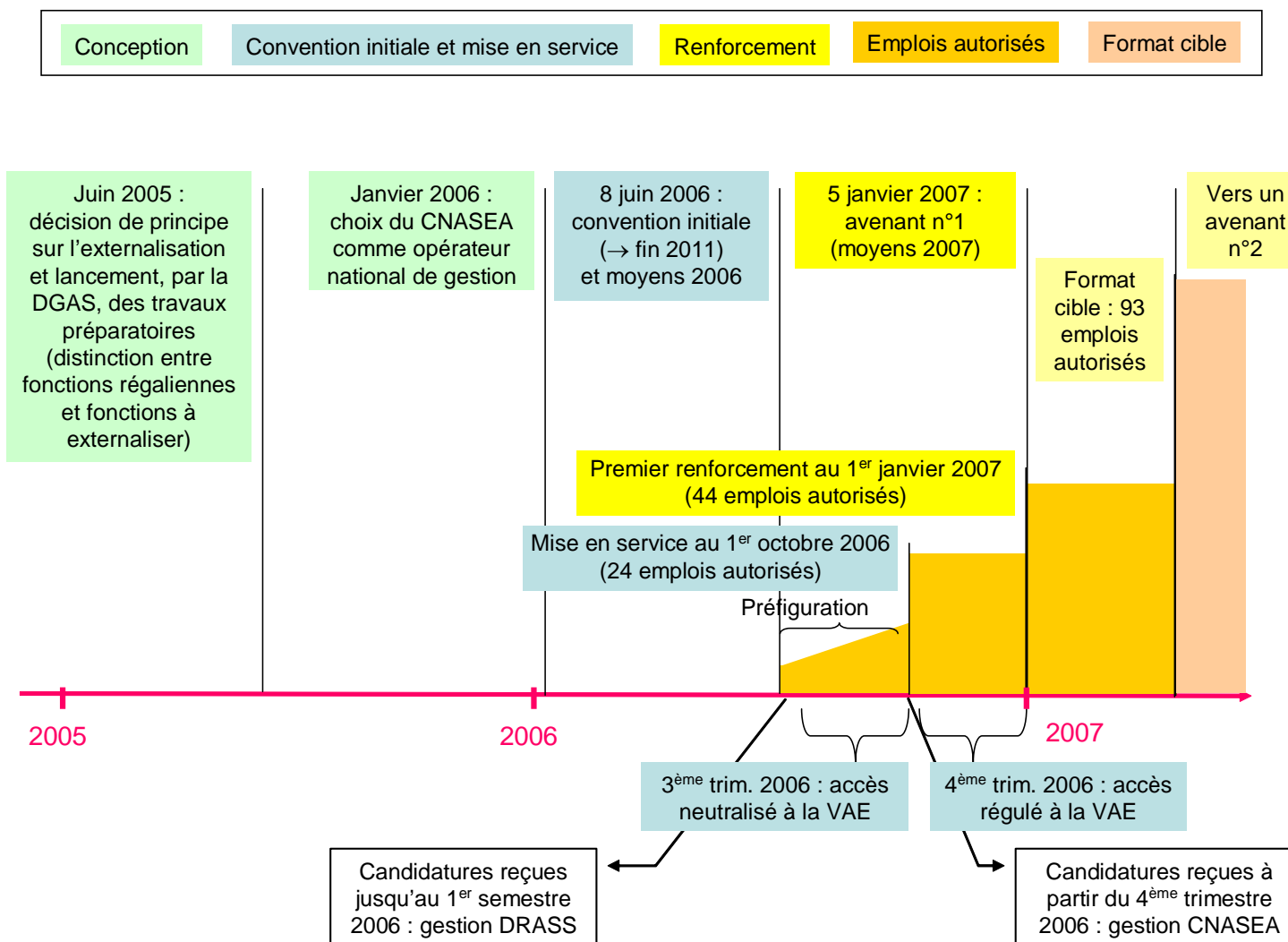
- dans sa majeure partie, au CNASEA pour financer les effectifs autorisés de gestion (y compris l'environnement professionnel), l'indemnisation des membres de jurys, le coût du numéro azur du centre d'appels et l'informatisation de gestion ;
- pour le reste, aux DRASS pour l'organisation matérielle des sessions de jurys et l'information ou la formation des membres de jurys ; cette enveloppe tient compte de la démographie régionale et des prévisions d'entretiens avec le jury.

La convention de gestion avec le CNASEA contient l'objectif d'une capacité de traitement de 60 000 candidatures par an à raison d'un temps de traitement estimé à 2 h 30 en moyenne par candidature, toutes étapes confondues, y compris le pilotage du dispositif, soit 93 emplois nécessaires.

Les moyens attribués pour 2006 (24 emplois autorisés pour la mise en service début octobre 2006) ont contraint l'administration centrale à pratiquer une régulation d'accès à la VAE au second semestre 2006, provoquant une diminution des candidatures entre 2005 (34 636) et 2006 (27 201).

Un premier renforcement de l'opérateur a été autorisé par le ministère du budget avec effet début 2007, en contrepartie d'une ouverture de l'accès à la VAE sur le plan régional. Le format de gestion qui en résulte (44 postes autorisés au CNASEA), doit être complété compte tenu de la montée en charge constatée et qui se situe sur un rythme de près de 60 000 candidatures par an.

Graphique 3. Chronologie de l'externalisation au CNASEA de la gestion de la VAE sanitaire et sociale



3.5 L'informatisation de gestion par le CNASEA

Préparée par la DAGPB, l'application nationale de gestion de la VAE (ODESSA : Organisation des diplômés d'Etat sociaux et sanitaires) est développée depuis juin 2006 par le CNASEA (maîtrise d'ouvrage déléguée) pour le compte des ministères chargés de la santé et des affaires sociales.

De conception moderne (technologie Extranet), elle permettra d'ici 2008 la gestion informatique partagée (entre DRASS et CNASEA) de l'ensemble de la procédure de VAE : programmation des périodes de dépôt de dossier et des sessions de jurys, gestion de la recevabilité, gestion des dossiers de présentation des acquis, préparation des sessions d'évaluation, saisie des résultats de jurys (édition des diplômes ou attestations de validation partielle), suivi des parcours individuels, restitutions⁸.

L'application ODESSA sera, après adaptation, mise à disposition de l'ENSP pour permettre la gestion de la VAE CAFDES par cet établissement.

A moyen terme, une étude sera menée par l'administration centrale sur la faisabilité de l'extension d'ODESSA (comme le suggère son intitulé) à la gestion de l'ensemble des voies de certification conduisant aux diplômes sanitaires et sociaux délivrés par les DRASS. En effet, tant la multiplication des parcours croisés (validation partielle suivie d'une formation complémentaire) que l'existence de fonctionnalités communes (délivrance des diplômes, interface avec les répertoires de professionnels) appellent la mise au point d'un outil informatique global.

3.6 Le dispositif de suivi statistique

La DGAS assure le suivi statistique d'ensemble au moyen d'une enquête semestrielle sur les réalisations et prévisions auprès des DRASS et du CNASEA (les données présentées dans l'annexe 3-6 sont issues de la vague de janvier 2007).

Le dispositif de suivi statistique est piloté et géré par la DGAS qui a mis en place en juillet 2005, dans le cadre de l'organisation projet transversale, une enquête semestrielle auprès des DRASS sur la VAE conduisant aux diplômes sanitaires et sociaux délivrés par les préfets de région (DRASS). Ce dispositif présente systématiquement une double dimension :

- rétrospective (sur le semestre écoulé), portant sur les réalisations sexuées aux différentes étapes de la procédure : dépôts de livret 1 ; décisions de recevabilité favorables ; dépôts de livret 2 ; entretiens avec le jury ; résultats du premier passage en jury ; nombre total de diplômes délivrés, à l'issue du premier entretien ou d'une évaluation complémentaire en distinguant les parcours purs de VAE et les parcours combinant une VAE partielle suivie d'une formation complémentaire ;

⁸ En raison des contraintes de montée en charge, les fonctionnalités de restitutions (résultats par module de compétences et par diplôme) ne pourront être développées qu'au 1^{er} semestre 2008.

- prospective (à horizon d'un an ou 18 mois), sur les prévisions de candidatures à la VAE au stade de la recevabilité étant donné le caractère central de cet indicateur pour la gestion (cf. la modélisation de l'activité en régime de croisière plus haut en partie 3.).

Ce dispositif unifié fournit des données de cadrage fiables sur la montée en charge de la VAE et les moyens de gestion induits et permet aux DRASS de comparer leurs activités et prévisions. Depuis janvier 2007, le CNASEA est également interrogé pour les candidatures dont il assure la gestion. Les vagues de début d'année donnent lieu à une large restitution et le présent rapport est issu de l'exploitation de celle de janvier 2007.

Toutefois, les informations ainsi recueillies sont des données agrégées de flux et l'amélioration du suivi statistique demeure une priorité des ministères chargés de la santé et des affaires sociales. Le développement en cours de l'application de gestion ODESSA permettra, en principe au 1^{er} trimestre 2008, d'obtenir des suivis de cohortes, le calcul précis des taux de recevabilité et des restitutions fines des résultats de jurys, notamment au regard des modules validés.

Par ailleurs, la DREES gère une enquête annuelle auprès des établissements de formation en travail social qui porte notamment sur les diplômes délivrés à l'issue des examens de fin de formation. Dans la mesure où une partie des parcours de certification est mixte, combinant une VAE partielle suivie d'une formation complémentaire, les données relatives à ces parcours sont tirées par la DREES de l'enquête DGAS afin d'éviter tout double compte.

4 Les réalisations globales en 2006

Les réalisations 2006 sont fournies selon plusieurs critères : diplôme, région, étape de la procédure, genre.

4.1 Les réalisations globales par diplôme et étape de la procédure

Tableau 5. Réalisations de VAE sanitaire et sociale en 2006 par étape de la procédure

2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
DEAVS	11 926	7 681	7 626	7 024	3 996	2 291	3 311	231	1 079	626
DEAMP	422	19	0	0	0	0	0	0	0	0
DEAF	565	4	0	0	0	0	0	0	0	0
DETISF	49	2	0	0	0	0	0	0	0	0
DEASS	1 228	479	225	130	31	31	72	43	0	0
DEEJE	1 262	454	6	0	0	0	0	0	0	0
CAFERUIS	942	640	237	268	141	125	126	50	16	0
DEMF	778	497	306	299	170	157	52	118	13	0
DEIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VAE sociale	17 172	9 776	8 400	7 721	4 338	2 604	3 561	442	1 108	626
DPAS	8 513	6 190	5 982	2 679	675	673	1 600	465	2	0
DPAP	1 432	268	0	0	0	0	0	0	0	0
DPPH	84	1	0	0	0	0	0	0	0	0
VAE sanitaire	10 029	6 459	5 982	2 679	675	673	1 600	465	2	0
VAE sanitaire et sociale	27 201	16 235	14 382	10 400	5 013	3 277	5 161	907	1 110	626

Social = DEAVS + DEAMP + DEAF + DETISF + DEASS + DEEJE + DEMF + CAFERUIS + DEIS. Sanitaire = DPAS + DPAP + DPPH.

(1) VT 1^{er} jury : validation totale du diplôme au 1^{er} passage devant le jury. (2) VP 1^{er} jury : validation partielle du diplôme au 1^{er} passage devant le jury.

(3) P-VAE : parcours entièrement VAE : première VP par VAE, puis au moins une VP par VAE d'une expérience complémentaire.

(4) P-mixte : parcours mixte : première VP par VAE, puis réussite aux épreuves de certification nécessaires pour obtenir le diplôme.

(5) Diplômes directement ou indirectement délivrés par la VAE.

En 2006, les DRASS ont enregistré 27 201 candidatures (contre 34 636 en 2005) à la VAE sanitaire et sociale (au sens du dépôt d'un livret de recevabilité ou livret 1) dans un contexte de lancement de l'externalisation avec des moyens limités, ce qui a nécessité une régulation d'accès (une partie des candidatures au DPAS et au DPAP étant reportée vers 2008).

Les dépôts de livrets de recevabilité se répartissent entre 11 926 pour le DEAVS (contre 14 056 en 2005) et 8 513 pour le DPAS (contre 18 598 en 2005).

Au stade de la recevabilité, les DRASS ont pris 16 235 décisions favorables (contre 25 663 en 2005), dont 7 681 pour le DEAVS (contre 10 798 en 2005) et 6 190 pour le DPAS (contre 13 260 en 2005). En toute rigueur, le rapport du nombre de décisions favorables de recevabilité sur le nombre de candidatures ne peut être interprété comme un taux de recevabilité, car nous ne disposons pas de suivi individuel des parcours et la gestion des procédures peut voir lieu à cheval sur deux années civiles. Tout au plus peut-on noter que, globalement, les décisions favorables représentent 60% du flux de candidatures enregistrées. Toutefois, le taux réel de chute à la recevabilité est estimé au plus à 15% depuis la mise en service du CNASEA.

Au stade de l'évaluation des acquis, les DRASS ont enregistré 14 382 dépôts (contre 9 219 en 2005) de livrets de présentation des acquis (livrets 2), dont 7 626 pour le DEAVS (contre 8 632 en 2005) et 5 982 pour le DPAS (contre 65 en 2005). Le nombre d'entretiens avec le jury s'est élevé à 10 400 (contre 9 021 en 2005), dont 7 024 pour le DEAVS (contre 8 553 en 2005) et 2 679 pour le DPAS (contre 0 en 2005).

Au total, 5 013 diplômes ont été délivrés par VAE (dont 3 996 DEAVS et 675 DPAS), qui se répartissent entre 3 277 au premier passage devant le jury et 1 736 à la suite d'une évaluation complémentaire. Le nombre de validations partielles (délivrance d'unités ou domaines de compétence) au premier passage devant le jury est de 5 161, dont 3 311 pour le DEAVS et 1 600 pour le DPAS.

4.2 Les réalisations globales par niveau de diplôme

Tableau 6. Réalisations de VAE sanitaire et sociale en 2006 par niveau de diplôme et étape de la procédure (données brutes et pourcentage)

2006 (données brutes)	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Diplômes de niveau V	22 858	14 162	13 608	9 703	4 671	2 964	4 911	696	1 081	626
Diplômes de niveau IV	49	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Diplômes de niveau III	2 574	934	231	130	31	31	72	43	0	0
Diplômes de niveau II	1 720	1 137	543	567	311	282	178	168	29	0
Diplômes de niveau I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	27 201	16 235	14 382	10 400	5 013	3 277	5 161	907	1 110	626

2006 (pourcentage)	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Diplômes de niveau V	84%	87%	95%	93%	93%	90%	95%	77%	97%	100%
Diplômes de niveau IV	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Diplômes de niveau III	9%	6%	2%	1%	1%	1%	1%	5%	0%	0%
Diplômes de niveau II	6%	7%	4%	5%	6%	9%	3%	19%	3%	0%
Diplômes de niveau I	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Social = DEAVS + DEAMP + DEAF + DETISF + DEASS + DEEJE + DEMF + CAFERUIS + DEIS. Sanitaire = DPAS + DPAP + DPPH.

(1) VT 1^{er} jury : validation totale du diplôme au 1^{er} passage devant le jury. (2) VP 1^{er} jury : validation partielle du diplôme au 1^{er} passage devant le jury.

(3) P-VAE : parcours entièrement VAE : première VP par VAE, puis au moins une VP par VAE d'une expérience complémentaire.

(4) P-mixte : parcours mixte : première VP par VAE, puis réussite aux épreuves de certification nécessaires pour obtenir le diplôme.

(5) Diplômes directement ou indirectement délivrés par la VAE.

La VAE sanitaire et sociale a porté massivement en 2006 sur des diplômes de niveau V avec 84% des candidatures, 87% des décisions favorables de recevabilité, 95% des livrets 2 déposés, 93% des entretiens avec le jury et 93% des diplômes délivrés. Elle contribue très fortement à la qualification des intervenants sociaux et des professionnels de santé de premier niveau.

4.3 Les réalisations globales par genre

Les femmes représentent 95% des candidatures à la VAE sanitaire et sociale, 95% des décisions favorables de recevabilité, 95% des livrets 2 déposés, 95% des entretiens avec le jury et 97% des diplômes délivrés.

La proportion de candidatures féminines tend à décroître avec le niveau de diplôme visé, reflétant la structure des emplois par genre, avec notamment 99% pour le DEAVS, 89% pour le DEASS et 62% pour le CAFERUIS.

Les réalisations font apparaître le poids prédominant des candidats et des diplômés de sexe féminin et illustrent la contribution de la VAE sanitaire et sociale à la promotion professionnelle des femmes.

Les statistiques sexuées ne sont pas reproduites compte tenu de la complexité des tableaux statistiques qui en résulterait ; ils sont disponibles sur demande auprès de la DGAS.

4.4 Les réalisations globales par région

Tableau 7. Candidatures à la VAE sanitaire et sociale (recevabilité) en 2006 par région

Candidatures 2006 par région	DEAVS	DEAMP	DEAF	DETISF	DEASS	DEEJE	CAFE-RUIS	DEMF	DEIS	VAE soc.	DPAS	DPAP	DPPH	VAE san.	VAE san. et soc.
Alsace	144	0	0	0	82	92	63	14	0	395	109	67	0	176	571
Aquitaine	902	119	185	19	39	128	1	0	0	1 393	368	0	0	368	1 761
Auvergne	255	20	64	0	13	12	4	11	0	379	153	0	0	153	532
Basse-Normandie	504	150	0	22	17	18	45	38	0	794	500	20	10	530	1 324
Bourgogne	349	1	0	0	3	1	37	12	0	403	570	5	0	575	978
Bretagne	609	0	0	0	39	23	30	25	0	726	1 107	95	3	1 205	1 931
Centre	358	53	269	5	49	46	38	15	0	833	633	0	1	634	1 467
Champagne-Ardenne	342	0	0	0	19	27	24	4	0	416	148	0	0	148	564
Corse	82	0	0	0	9	7	0	5	0	103	81	0	0	81	184
Franche-Comté	381	0	0	0	0	0	5	0	0	386	101	0	0	101	487
Guadeloupe	297	0	2	0	47	1	8	0	0	355	0	0	0	0	355
Guyane	34	0	0	0	12	0	8	0	0	54	60	0	0	60	114
Haute-Normandie	201	1	1	0	1	37	32	16	0	289	1	0	0	1	290
Ile-de-France	1 866	0	0	0	154	405	0	0	0	2 425	1 382	1 118	65	2 565	4 990
Languedoc-Roussillon	404	0	0	0	31	0	75	30	0	540	338	0	0	338	878
Limousin	218	24	0	2	20	22	23	2	0	311	108	25	0	133	444
Lorraine	556	0	0	0	26	0	48	94	0	724	26	3	2	31	755
Martinique	369	0	0	0	50	0	0	60	0	479	49	0	0	49	528
Midi-Pyrénées	1 311	0	0	0	132	0	143	141	0	1 727	1 079	0	0	1 079	2 806
Nord-Pas-de-Calais	430	0	0	0	61	92	70	17	0	670	269	9	3	281	951
Pays-de-la-Loire	229	46	42	0	23	41	30	10	0	421	275	0	0	275	696
Picardie	247	0	0	0	46	49	34	3	0	379	157	90	0	247	626
Poitou-Charentes	252	3	0	1	24	24	53	4	0	361	230	0	0	230	591
PACA	989	2	1	0	174	12	118	113	0	1 409	1	0	0	1	1 410
Réunion	0	0	0	0	3	0	1	135	0	139	0	0	0	0	139
Rhône-Alpes	597	3	1	0	154	225	52	29	0	1 061	768	0	0	768	1 829
France entière	11 926	422	565	49	1 228	1 262	942	778	0	17 172	8 513	1 432	84	10 029	27 201

Au stade de la recevabilité, les principales régions concernées ont été l'Ile-de-France (4 990), Midi-Pyrénées (2 806), la Bretagne (1 931), Rhône-Alpes (1 829) et l'Aquitaine (1 761).

Les réalisations sont détaillées par diplôme de travail social (cf. partie 5) et de santé (cf. partie 6), par niveau croissant de diplôme.

5 Les réalisations détaillées en 2006 par diplôme de travail social

Légende commune aux tableaux statistiques de réalisations par diplôme (cf. parties 5 et 6) :

(1) VT 1^{er} jury : validation totale du diplôme au 1^{er} passage devant le jury.

(2) VP 1^{er} jury : validation partielle du diplôme au 1^{er} passage devant le jury.

(3) P-VAE : parcours entièrement VAE : première VP par VAE, puis au moins une VP par VAE d'une expérience complémentaire.

(4) P-mixte : parcours mixte : première VP par VAE, puis réussite aux épreuves de certification nécessaires pour obtenir le diplôme.

(5) Diplômes directement ou indirectement délivrés par la VAE.

5.1 Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

Le DEAVS est le premier diplôme sanitaire et social en volume concerné par la VAE en 2006, avec 11 926 candidatures.

Parmi les 3 996 diplômés DEAVS par VAE en 2006, la variété de parcours de qualification déjà observée en 2005 se confirme, avec :

- 2 291 candidats ont été diplômés à la première présentation devant le jury (soit 31,3% des personnes ayant bénéficié d'un entretien) ;
- 1 079 l'ont été à la suite d'un parcours de VAE conjuguant une première validation partielle, une expérience complémentaire et une seconde validation ;
- 626 l'ont été à la suite d'un parcours mixte combinant une validation partielle et la réussite aux épreuves de certification correspondant aux unités ou domaines de compétences non validés.

Tableau 8. Réalisations de VAE DEAVS en 2006 par étape de la procédure

DEAVS 2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Alsace	144	85	125	81	28	3	44	1	3	22
Aquitaine	902	763	608	449	272	169	138	6	79	24
Auvergne	255	244	245	302	142	51	136	1	27	64
Basse-Normandie	504	60	130	0	0	0	0	0	0	0
Bourgogne	349	226	165	351	103	90	225	22	4	9
Bretagne	609	540	462	360	281	88	221	15	11	182
Centre	358	314	516	500	173	69	163	38	48	56
Champagne-Ardenne	342	276	222	76	250	107	103	4	97	46
Corse	82	122	122	29	39	22	7	0	12	5
Franche-Comté	381	341	215	209	121	82	92	1	17	22
Guadeloupe	297	208	347	162	0	0	0	0	0	0
Guyane	34	26	13	12	6	4	2	0	2	0
Haute-Normandie	201	145	124	96	57	42	54	11	6	9
Ile-de-France	1 866	1 030	762	476	399	244	349	19	104	51
Languedoc-Roussillon	404	278	443	583	280	146	297	37	93	41
Limousin	218	187	137	137	53	53	81	3	0	0
Lorraine	556	329	221	221	101	71	144	3	30	0
Martinique	369	281	286	196	85	85	105	6	0	0
Midi-Pyrénées	1 311	854	463	456	315	145	219	8	163	7
Nord-Pas-de-Calais	430	296	475	446	222	158	200	1	42	22
Pays-de-la-Loire	229	122	157	223	59	51	130	12	8	0
Picardie	247	145	119	164	85	56	80	4	6	23
Poitou-Charentes	252	238	894	586	338	146	194	24	149	43
PACA	989	132	0	186	93	63	68	5	30	0
Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rhône-Alpes	597	439	375	723	494	346	259	10	148	0
France entière	11 926	7 681	7 626	7 024	3 996	2 291	3 311	231	1 079	626

5.2 Le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP)

Tableau 9. Réalisations de VAE DEAMP en 2006 par étape de la procédure

DEAMP 2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Alsace	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aquitaine	119	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Auvergne	20	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Basse-Normandie	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bourgogne	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bretagne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	53	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Champagne-Ardenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guadeloupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Haute-Normandie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ile-de-France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	24	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Lorraine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Martinique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-Pas-de-Calais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-de-la-Loire	46	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Picardie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Poitou-Charentes	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PACA	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rhône-Alpes	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
France entière	422	19	0	0	0	0	0	0	0	0

Le DEAMP est issu de la rénovation du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique (CAFAMP) dans un contexte de médicalisation croissante des établissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées. L'année 2006 a vu le démarrage de la VAE DEAMP avec 422 candidatures dans un quart des régions.

5.3 Le diplôme d'Etat d'assistant familial (DEAF)

Tableau 10. Réalisations de VAE DEAF en 2006 par étape de la procédure

DEAF 2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Alsace	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aquitaine	185	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Auvergne	64	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Basse-Normandie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bourgogne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bretagne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	269	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Champagne-Ardenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guadeloupe	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Haute-Normandie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ile-de-France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lorraine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Martinique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-Pas-de-Calais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-de-la-Loire	42	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Picardie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Poitou-Charentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PACA	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rhône-Alpes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
France entière	565	4	0	0	0	0	0	0	0	0

Le DEAF est issu de la loi du 27 juin 2005 qui a distingué les ex-assistants maternels permanents (devenues assistants familiaux) concourant à la protection de l'enfance et des assistants maternels non permanents (devenus assistants maternels). L'année 2006 a vu le démarrage de la VAE DEAF avec 565 candidatures dans quelques régions.

5.4 Le diplôme d'Etat de technicien en intervention sociale et familiale (DETISF)

Tableau 11. Réalisations de VAE DETISF en 2006 par étape de la procédure

DETISF 2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Alsace	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aquitaine	19	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Auvergne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Basse-Normandie	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bourgogne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bretagne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Champagne-Ardenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guadeloupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Haute-Normandie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ile-de-France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lorraine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Martinique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-Pas-de-Calais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-de-la-Loire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Picardie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Poitou-Charentes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PACA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rhône-Alpes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
France entière	49	2	0	0	0	0	0	0	0	0

L'année 2006 a vu le démarrage de la VAE DETISF avec 49 candidatures dans un quart des régions.

5.5 Le diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS)

Tableau 12. Réalisations de VAE DEASS en 2006 par étape de la procédure

DEASS 2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Alsace	82	34	0	0	0	0	0	0	0	0
Aquitaine	39	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Auvergne	13	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Basse-Normandie	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bourgogne	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Bretagne	39	20	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	49	38	50	25	5	5	17	3	0	0
Champagne-Ardenne	19	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Corse	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guadeloupe	47	24	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane	12	8	4	3	0	0	1	2	0	0
Haute-Normandie	1	0	13	13	3	3	6	3	0	0
Ile-de-France	154	42	0	0	0	0	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	31	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	20	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Lorraine	26	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Martinique	50	39	75	24	5	5	9	10	0	0
Midi-Pyrénées	132	77	28	28	7	7	16	5	0	0
Nord-Pas-de-Calais	61	55	38	37	5	5	16	16	0	0
Pays-de-la-Loire	23	11	0	0	0	0	0	0	0	0
Picardie	46	28	0	0	0	0	0	0	0	0
Poitou-Charentes	24	2	0	0	0	0	0	0	0	0
PACA	174	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rhône-Alpes	154	53	17	0	6	6	7	4	0	0
France entière	1 228	479	225	130	31	31	72	43	0	0

La VAE DEASS a poursuivi sa montée en charge en 2006, avec 1 228 candidatures contre 142 en 2005. Les premiers entretiens de jury et délivrances de diplôme ont eu lieu en 2006.

5.6 Le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)

Tableau 13. Réalisations de VAE DEEJE en 2006 par étape de la procédure

DEEJE 2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Alsace	92	89	0	0	0	0	0	0	0	0
Aquitaine	128	18	0	0	0	0	0	0	0	0
Auvergne	12	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Basse-Normandie	18	16	0	0	0	0	0	0	0	0
Bourgogne	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bretagne	23	17	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	46	37	0	0	0	0	0	0	0	0
Champagne-Ardenne	27	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Corse	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guadeloupe	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Haute-Normandie	37	28	0	0	0	0	0	0	0	0
Ile-de-France	405	123	0	0	0	0	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	22	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Lorraine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Martinique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-Pas-de-Calais	92	28	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-de-la-Loire	41	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Picardie	49	25	6	0	0	0	0	0	0	0
Poitou-Charentes	24	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PACA	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rhône-Alpes	225	55	0	0	0	0	0	0	0	0
France entière	1 262	454	6	0	0	0	0	0	0	0

L'année 2006 a vu le démarrage de la VAE DEEJE avec 1 262 candidatures (dans une majorité de régions), un niveau élevé de demande liée aux besoins de qualification dans un contexte de croissance rapide des capacités d'accueil collectif de la petite enfance.

5.7 Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement ou de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)

Tableau 14. Réalisations de VAE CAFERUIS en 2006 par étape de la procédure

CAFERUIS 2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Alsace	63	49	0	28	11	11	14	3	0	0
Aquitaine	1	0	17	16	1	1	8	7	0	0
Auvergne	4	1	17	28	9	9	6	1	0	0
Basse-Normandie	45	31	14	14	7	7	6	1	0	0
Bourgogne	37	19	14	14	5	5	6	3	0	0
Bretagne	30	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	38	27	15	15	3	3	8	2	0	0
Champagne-Ardenne	24	18	6	32	14	14	7	8	0	0
Corse	0	0	0	0	6	6	0	0	0	0
Franche-Comté	5	1	7	7	5	5	1	0	0	0
Guadeloupe	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane	8	7	7	7	1	1	5	1	0	0
Haute-Normandie	32	12	19	18	18	9	8	1	9	0
Ile-de-France	0	0	0	0	24	21	19	10	3	0
Languedoc-Roussillon	75	58	12	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	23	16	4	0	0	0	0	0	0	0
Lorraine	48	20	12	12	4	3	7	2	1	0
Martinique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	143	100	30	30	14	14	11	0	0	0
Nord-Pas-de-Calais	70	54	23	23	6	6	10	7	0	0
Pays-de-la-Loire	30	21	11	0	0	0	0	0	0	0
Picardie	34	16	5	0	0	0	0	0	0	0
Poitou-Charentes	53	62	6	6	6	3	2	1	3	0
PACA	118	83	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rhône-Alpes	52	34	18	18	7	7	8	3	0	0
France entière	942	640	237	268	141	125	126	50	16	0

La demande de CAFERUIS par VAE s'est accrue entre 2005 et 2006, passant de 770 à 942 candidatures, dans la quasi-totalité des régions.

5.8 Le diplôme d'Etat de médiateur familial (DEMF)

Tableau 15. Réalisations de VAE DEMF en 2006 par étape de la procédure

DEMF 2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Alsace	14	11	0	10	2	2	1	6	0	0
Aquitaine	0	0	31	30	18	18	2	10	0	0
Auvergne	11	14	20	21	9	9	0	12	0	0
Basse-Normandie	38	2	0	0	1	1	1	1	0	0
Bourgogne	12	11	30	30	14	14	16	0	0	0
Bretagne	25	11	6	0	0	0	0	0	0	0
Centre	15	11	5	5	3	3	0	2	0	0
Champagne-Ardenne	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corse	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	0	0	7	7	6	4	1	0	2	0
Guadeloupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Haute-Normandie	16	1	0	3	1	1	1	1	0	0
Ile-de-France	0	0	0	0	26	23	5	12	3	0
Languedoc-Roussillon	30	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lorraine	94	65	42	42	26	26	2	14	0	0
Martinique	60	45	26	0	0	0	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	141	104	41	41	24	24	7	10	0	0
Nord-Pas-de-Calais	17	11	18	18	13	5	1	4	8	0
Pays-de-la-Loire	10	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Picardie	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Poitou-Charentes	4	0	15	15	4	4	3	8	0	0
PACA	113	77	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	135	123	48	47	11	11	7	29	0	0
Rhône-Alpes	29	6	17	30	12	12	5	9	0	0
France entière	778	497	306	299	170	157	52	118	13	0

La demande de DEMF par VAE a diminué entre 2005 et 2006, passant de 1 070 à 778 candidatures, dans la quasi-totalité des régions.

5.9 Le diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)

Issu de la rénovation du diplôme supérieur en travail social (DSTS), ce diplôme n'a pas encore donné lieu à candidature en 2006.

6 Les réalisations détaillées en 2006 par diplôme de santé

6.1 Le diplôme professionnel d'aide-soignant (DPAS)

Tableau 16. Réalisations de VAE DPAS en 2006 par étape de la procédure

DPAS 2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Alsace	109	99	179	0	7	7	46	7	0	0
Aquitaine	368	309	415	0	0	0	0	0	0	0
Auvergne	153	127	12	257	34	34	162	61	0	0
Basse-Normandie	500	0	110	0	0	0	0	0	0	0
Bourgogne	570	523	210	95	17	17	63	15	0	0
Bretagne	1 107	944	29	24	6	6	15	3	0	0
Centre	633	590	512	112	38	38	62	12	0	0
Champagne-Ardenne	148	114	110	0	0	0	0	0	0	0
Corse	81	25	25	50	8	8	40	2	0	0
Franche-Comté	101	89	272	130	36	36	79	15	0	0
Guadeloupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane	60	51	24	0	0	0	0	0	0	0
Haute-Normandie	1	1	140	80	18	18	49	13	0	0
Ile-de-France	1 382	317	1 321	1 199	319	317	680	202	2	0
Languedoc-Roussillon	338	286	539	116	40	40	60	16	0	0
Limousin	108	97	78	44	3	3	27	14	0	0
Lorraine	26	0	253	68	9	9	48	11	0	0
Martinique	49	43	1	0	0	0	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	1 079	951	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-Pas-de-Calais	269	249	337	0	0	0	0	0	0	0
Pays-de-la-Loire	275	572	14	0	0	0	0	0	0	0
Picardie	157	156	208	105	33	33	45	25	0	0
Poitou-Charentes	230	208	290	0	0	0	0	0	0	0
PACA	1	0	393	152	35	35	93	24	0	0
Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rhône-Alpes	768	439	510	247	72	72	131	45	0	0
France entière	8 513	6 190	5 982	2 679	675	673	1 600	465	2	0

Le DPAS est le deuxième diplôme sanitaire et social recherché par VAE en 2006 avec 8 513 candidatures (dans la quasi-totalité des régions), contre 18 598 en 2005. La diminution importante s'explique notamment par la régulation induite par les moyens de gestion limités en 2006.

6.2 Le diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture (DPAP)

Tableau 17. Réalisations de VAE DPAP en 2006 par étape de la procédure

DPAP 2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Alsace	67	59	0	0	0	0	0	0	0	0
Aquitaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auvergne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Basse-Normandie	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bourgogne	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bretagne	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Champagne-Ardenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guadeloupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Haute-Normandie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ile-de-France	1 118	184	0	0	0	0	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	25	25	0	0	0	0	0	0	0	0
Lorraine	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Martinique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-Pas-de-Calais	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-de-la-Loire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Picardie	90	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Poitou-Charentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PACA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rhône-Alpes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
France entière	1 432	268	0	0	0	0	0	0	0	0

L'année 2006 a vu le démarrage de la VAE DPAP avec 1 432 candidatures, concentrés en Ile-de-France en raison de la régulation d'accès temporaire.

6.3 Le diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH)

Tableau 18. Réalisations de VAE DPPH en 2006 par étape de la procédure

DPPH 2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
Alsace	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aquitaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auvergne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Basse-Normandie	10	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Bourgogne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bretagne	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Champagne-Ardenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guadeloupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Haute-Normandie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ile-de-France	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lorraine	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Martinique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-Pas-de-Calais	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-de-la-Loire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Picardie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Poitou-Charentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PACA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rhône-Alpes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
France entière	84	1	0	0	0	0	0	0	0	0

L'année 2006 a vu le démarrage de la VAE DPPH avec 84 candidatures, concentrés en Ile-de-France en raison de la régulation d'accès temporaire.

7 Les prévisions de candidatures à la recevabilité pour 2007

Les données prévisionnelles de candidatures à la recevabilité pour 2007 présentées ci-après portent sur les diplômes délivrés par les préfets de région (DRASS) et concernés par l'externalisation de gestion. On se place dans l'hypothèse désormais certaine où l'ouverture des prochains diplômes de santé n'interviendra pas avant 2008.

7.1 Méthodologie de la prévision de candidatures à la VAE sanitaire et sociale

Depuis juillet 2005, les prévisions de candidatures à la VAE sanitaire et sociale sont recueillies par enquête semestrielle auprès des DRASS et non par extrapolation de données nationales de cadrage sur la démographie des professionnels de l'action sociale et de la santé. Cette méthode repose sur plusieurs considérations :

- la qualité inégale du dénombrement de ces professionnels ;
- le fait que les candidatures à la VAE sanitaire et sociale peuvent émaner de professionnels d'autres secteurs ou de demandeurs d'emploi ;
- les compétences confiées aux certificateurs (DRASS) en ce qui concerne la programmation de l'offre de VAE (fenêtres de dépôt de dossier, sessions de jurys) dans la mesure où « les candidats adressent leur demande de validation des acquis de l'expérience à l'autorité ou à l'organisme qui délivre le diplôme, le titre ou le certificat de qualification, dans les délais et les conditions qu'il a préalablement fixés et rendus publics »⁹ ;
- les relations de proximité des DRASS avec le secteur sanitaire, social et médico-social (branches, OPCA, fédérations d'employeurs, structures, régions...) ;
- le choix de minimiser la marge d'erreur en recourant à l'agrégation de 26 séries de prévisions plutôt qu'à une hypothèse nationale de taux de recours à la VAE par profession.

Les prévisions présentées ci-après portent donc sur 9 diplômes de travail social (DEAVS, DEAMP, DEAF, DETISF, DEASS, DEEJE, DCAFERUIS, DEMF et DEIS) et les 3 diplômes de santé (DPAS, DPAP, DPPH) déjà accessibles en 2006. Aucune nouvelle rénovation de diplôme délivré par les préfets de région (DRASS) n'est en effet prévue pour 2007.

⁹ Art. 3, 1^{er} alinéa, du décret n°2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

Les prévisions pour 2007 prennent en compte les prévisions communiquées par les DRASS ainsi que les candidatures en instance de traitement au CNASEA fin 2006, dans l'attente d'une fenêtre de dépôt de dossier en 2007 dans la région concernée. D'après le CNASEA, cet « effet report » est de 4 202 candidatures dont 2 263 au DPAS et 900 au DPAP. Il s'explique par la régulation rendue nécessaire par les conditions de démarrage de l'externalisation en raison des moyens limités de gestion initialement obtenus (cf. partie 3).

7.2 Prévisions globales par groupes de diplôme

La prévision de candidatures pour 2007 (56 789), après celle effectuée en janvier 2006 pour l'année 2006 (58 998, y compris 815 vers le CAFDES¹⁰), confirme le niveau élevé de demande de VAE sanitaire et sociale, ce qui corrobore l'hypothèse de 60 000 candidatures par an, considérée comme le niveau de référence par les ministères chargés des affaires sociales et de la santé.

Ces prévisions « spontanées », qui tiennent compte de la programmation envisagée par chaque DRASS, se répartissent :

- davantage sur les diplômes de travail social (31 667) que sur les diplômes de santé (25 122) ;
- très largement (à 81%) vers des diplômes de niveau V ;
- pour moitié sur le DPAS (16 467) et le DEAVS (10 351).

Tableau 19. Prévisions de candidatures (recevabilité) en 2007 par niveau de diplôme

Prévisions de candidatures 2007	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	VAE sanitaire et sociale
Données brutes	46 085	1 681	5 721	2 487	815	56 789
Pourcentage	81%	3%	10%	4%	1%	100%

7.3 Commentaires par diplôme

En matière de travail social :

- en 2007, le DEAVS resterait le premier diplôme de travail social (10 351) concerné par les entrées en VAE, avec une demande en diminution par rapport à 2006 ;
- les deux autres diplômes de niveau V sont susceptibles d'effectuer leur montée en charge en 2007 : le DEAMP (5 964) et le DEAF (5 088) ;
- aux niveaux III et IV, la demande de VAE connaîtrait une forte croissance pour le DEEJE (3 758) et le DETISF (1 681). L'augmentation des flux serait également notable pour le DEASS (1 523) ;
- aux niveaux I et II, le CAFERUIS et le DEMF seraient demandés respectivement par 1 495 et 992 candidats. Le DEIS connaîtrait un succès important dès la 1^{ère} année (815 candidatures).

¹⁰ Ce diplôme, hors champ de l'externalisation de gestion (CNASEA), n'est pas inclus dans les prévisions 2007.

En matière de santé :

- le DPAS est susceptible de reprendre en 2007 la place dominante en termes de flux de demandes (16 467), tous diplômes sanitaires et sociaux confondus ;
- le DPAP et le DPPH enregistreraient respectivement 8 215 et 440 candidatures.

Tableau 20. Prévisions de candidatures (recevabilité) en 2007 par diplôme

Prévisions de candidatures 2007 par région	DEAVS	DEAMP	DEAF	DETISF	DEASS	DEEJE	CAFE-RUIS	DEMF	DEIS	VAE soc.	DPAS	DPAP	DPPH	VAE san.	VAE san. et soc.
Alsace	140	140	271	90	52	102	76	26	25	922	178	155	0	333	1 255
Aquitaine	1 298	426	498	89	92	219	112	52	101	2 887	755	541	41	1 337	4 224
Auvergne	138	200	200	100	41	51	20	40	20	810	633	106	41	780	1 590
Basse-Normandie	310	205	302	35	102	41	20	41	25	1 081	1 213	41	5	1 259	2 340
Bourgogne	202	67	81	21	16	68	40	31	31	557	495	118	3	616	1 173
Bretagne	636	417	103	200	125	68	81	82	40	1 752	425	84	0	509	2 261
Centre	362	162	312	20	80	104	61	20	40	1 161	816	414	52	1 282	2 443
Champagne-Ardenne	250	248	81	40	0	65	40	0	0	724	328	142	1	471	1 195
Corse	100	20	30	9	10	15	12	10	11	217	7	1	1	9	226
Franche-Comté	203	58	61	31	49	54	10	12	12	490	292	112	10	414	904
Guadeloupe	404	50	400	15	54	58	50	6	15	1 052	83	230	12	325	1 377
Guyane	20	0	0	0	15	20	15	0	0	70	3	0	0	3	73
Haute-Normandie	158	168	153	30	12	66	35	0	20	642	910	234	26	1 170	1 812
Ile-de-France	715	724	251	203	111	430	84	101	53	2 672	2 035	1 624	0	3 659	6 331
Languedoc-Roussillon	600	207	200	60	60	114	82	70	50	1 443	421	432	2	855	2 298
Limousin	96	30	16	4	0	21	20	0	10	197	265	75	1	341	538
Lorraine	409	503	300	100	50	109	26	70	40	1 607	648	119	63	830	2 437
Martinique	78	20	15	0	73	61	40	50	0	337	124	62	1	187	524
Midi-Pyrénées	500	3	2	0	50	215	54	20	0	844	865	275	3	1 143	1 987
Nord-Pas-de-Calais	840	607	202	61	172	609	100	40	104	2 735	1 143	246	49	1 438	4 173
Pays-de-la-Loire	205	90	80	36	30	108	53	16	10	628	513	111	0	624	1 252
Picardie	339	25	30	7	9	22	20	0	7	459	362	119	18	499	958
Poitou-Charentes	453	370	350	80	0	80	30	27	10	1 400	821	111	0	932	2 332
PACA	602	811	450	150	100	373	208	108	100	2 902	1 344	1 458	0	2 802	5 704
Réunion	250	100	300	100	100	81	100	130	50	1 211	300	302	50	652	1 863
Rhône-Alpes	1 043	313	400	200	120	604	106	40	41	2 867	1 488	1 103	61	2 652	5 519
France entière	10 351	5 964	5 088	1 681	1 523	3 758	1 495	992	815	31 667	16 467	8 215	440	25 122	56 789

8 L'évolution de la VAE sanitaire et sociale depuis 2002

Cette partie présente l'évolution pluriannuelle de la VAE sanitaire et sociale, fondée sur les réalisations (2002 à 2006) et les prévisions 2007, avec l'illustration du plan ancien diplôme (DEAVS), et fournit de premiers éléments de cadrage par diplôme visé sur les résultats de l'évaluation par le jury au premier passage. Elle montre que la VAE contribue puissamment au développement général de la VAE ainsi qu'à la qualification des professionnels du travail social et de la santé.

8.1 La montée en charge de la VAE sanitaire et sociale de 2002 à 2007

Tableau 21. Evolution de la VAE sanitaire et sociale de 2002 à 2006 (réalisations) et prévisions de candidatures pour 2007

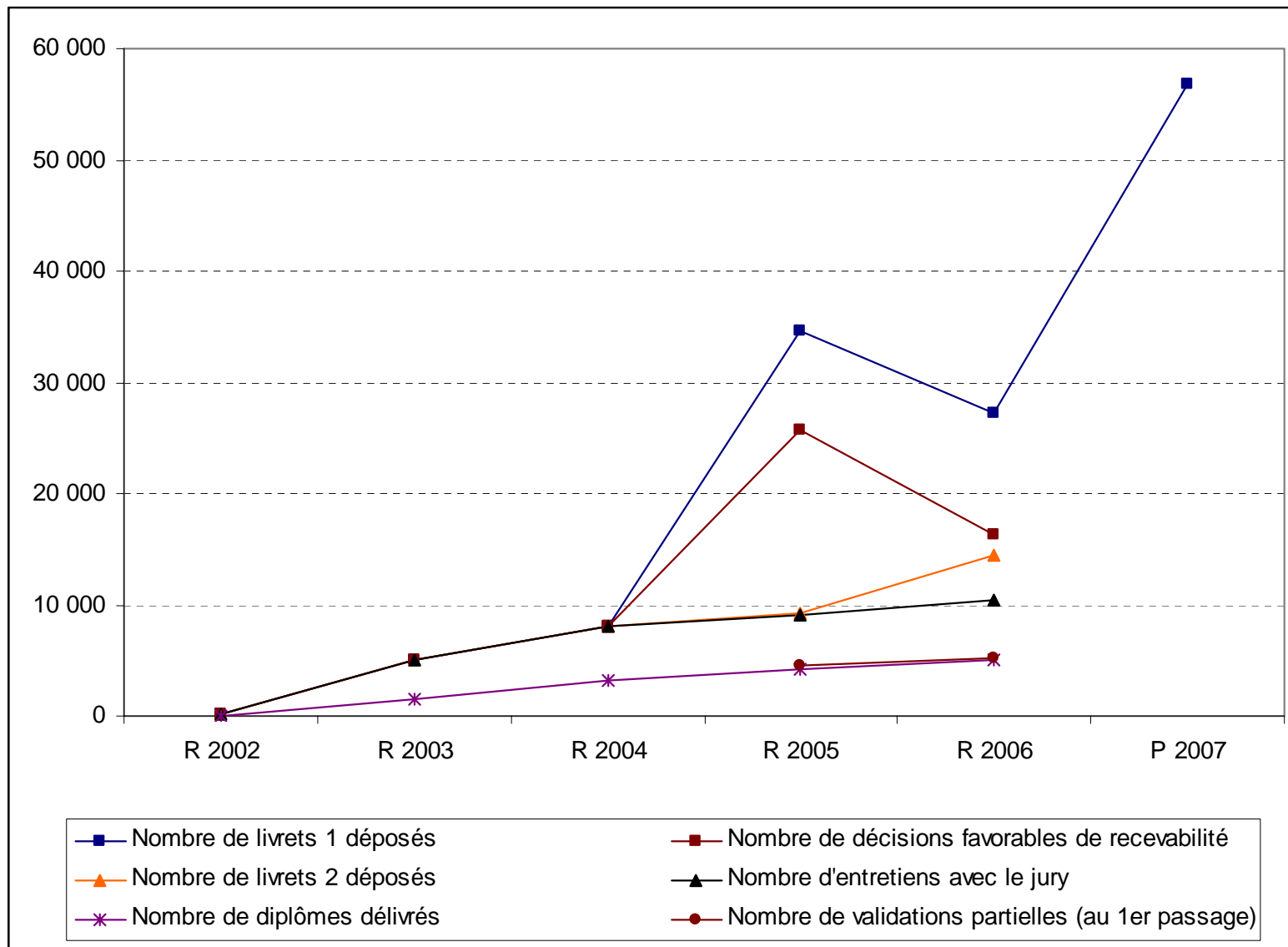
Evolution de 2002 à 2007	VAE sanitaire et sociale						
France entière	R 2002 (*)	R 2003 (**)	R 2004 (**)	R 2005	R 2006	R 2002-2006	P 2007
Livrets 1 déposés	115	4 968	8 137	34 636	27 201	75 057	56 789
Décisions favorables de recevabilité	112	4 968	8 137	25 663	16 235	55 115	
Livrets 2 déposés	112	4 968	8 137	9 219	14 382	36 818	
Entretiens avec le jury	112	4 968	8 137	9 021	10 400	32 638	
Diplômes délivrés	28	1 566	3 192	4 224	5 013	14 023	
Validations partielles (au premier passage)	NC	NC	NC	4 567	5 161	9 728	

(*) En 2002, expérimentation sur le DEAVS.

(**) En 2003 et 2004, les réalisations semestrielles sont estimées au prorata des réalisations annuelles. Le nombre des livrets 1 déposés, de décisions favorables de recevabilité et de livrets 2 déposés est inféré du nombre d'entretiens avec le jury. En effet, les données recueillies avant 2005 ne permettaient pas de mesurer les réalisations à toutes les étapes du parcours.

De 2002 à 2006, la VAE sanitaire et sociale a enregistré 75 057 candidatures (recevabilité), 55 115 décisions favorables de recevabilité, 36 818 dépôts de dossiers de présentation des acquis, 32 638 entretiens avec le jury, 14 023 délivrances de diplôme et 9 728 validations partielles au premier passage devant le jury.

Graphique 4. Evolution de la VAE sanitaire et sociale de 2002 à 2006 (réalisations) et prévisions de candidatures pour 2007



8.2 La montée en charge de la VAE conduisant au DEAVS

Le DEAVS, qui représente le principal diplôme en volume, fait l'objet d'une mise en perspective plus détaillée.

Tableau 22. Evolution de la certification au DEAVS de 2002 à 2006 (formation et VAE)

DEAVS	2002	2003	2004	2005	2006	Total 2002-2006
Certification par formation et par VAE						
Diplômes délivrés par la formation seulement	2 074	1 838	3 430	3 430	3 430	14 202
Diplômes délivrés entièrement par VAE + formation (source DREES)			850			850
Diplômes délivrés entièrement par VAE + formation (source DGAS)				557	626	1 183
Diplômes délivrés entièrement par VAE (source DGAS)	28	1 566	3 192	3 480	3 370	11 636
Sous-total certification par VAE	28	1 566	3 192	4 037	3 996	12 819
Total diplômes délivrés	2 102	3 404	7 472	7 467	7 426	27 871
Contribution à la qualification des intervenants à domicile						
Estimation du nombre d'intervenants à domicile (*)	219 500	230 125	240 750	251 375	262 000	
Part de la qualification DEAVS par formation seulement	0,9%	0,8%	1,8%	1,4%	1,3%	6,2%
Part de la qualification DEAVS par VAE (intégrale ou mixte)	0,0%	0,7%	1,3%	1,6%	1,5%	5,2%
Part de la qualification DEAVS toutes voies confondues	1,0%	1,5%	3,1%	3,0%	2,8%	11,3%

Les nombres de diplômés par formation en 2005 et 2006 ne sont pas encore connus et sont supposés stables par rapport à 2004. Les données en italiques sont par conséquent estimatives.

(*) Source : extrapolation à partir des estimations (177 000 intervenants à domicile en 1998 et 262 000 en 2006) annexées aux orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009.

N. B. : le recueil statistique des nombres de diplômés DEAVS introduit une rupture de série en 2005. En effet, les données collectées par la DGAS en 2003 et 2004 ne permettent pas de distinguer par région les diplômés à l'issue d'un parcours conjuguant VAE et formation complémentaire. Sur ces deux années, la seule source disponible est l'enquête annuelle menée par la DREES auprès des établissements de formation en travail social. A partir de 2005, l'enquête semestrielle gérée par la DGAS auprès des DRASS permet de comptabiliser plus précisément (par région et par genre) les parcours de certification soit entièrement VAE soit mixtes (VAE, suivie d'une formation). On relève que la méthodologie utilisée conduit à minorer de 850 le nombre de diplômés par VAE mixte en 2004, et qu'en réintégrant ces données on aboutirait à 9 673 bénéficiaires de la VAE DEAVS entre 2002 et 2005.

Le nombre de DEAVS délivrés par VAE s'est accru de 2002, année expérimentale (28) à 2003, année de généralisation (1 566), 2004 (3 192), 2005 (4 037) et 2006 (3 996). Sur la période 2002-2006, il s'élève à 12 819, sur un total de 14 032 diplômés par VAE sanitaire et sociale.

Cette progression remarquable confirme le DEAVS comme diplôme de référence de l'aide à domicile, dans la mesure où la demande de VAE est un très bon marqueur de la reconnaissance du diplôme par la BAD et son OPCA, par les employeurs et les salariés.

Le succès de la VAE n'a pas été compensé par une réduction de la formation puisque le nombre de diplômés par cette seule voie a fortement progressé entre 2002 et 2004 ; la VAE n'a donc pas « tari » la certification classique, bien au contraire, l'effort de formation a accompagné la montée en puissance de la VAE.

Sous les effets conjugués de la progression de la VAE et de l'offre de formation, le volume de certification DEAVS a connu une progression comprise entre le triplement et le quadruplement entre 2002 et 2006.

Le flux de certification se répartit vraisemblablement, en 2005 et 2006, à parité entre la voie de la formation seule et la voie de la VAE (parcours entièrement VAE ou parcours mixte VAE / formation). Depuis 2004, la VAE contribue pour plus de la moitié à la délivrance du DEAVS.

Sur la période 2002-2006, la certification par formation seulement et la certification par VAE représentent des flux de qualification respectifs de 6,2% et 5,2%, soit au total 11,3% des intervenants à domicile.

8.3 Les résultats des premiers passages en jury : des disparités importantes selon les diplômes visés

Tableau 23. Résultats de la première présentation au jury en 2006, par diplôme visé

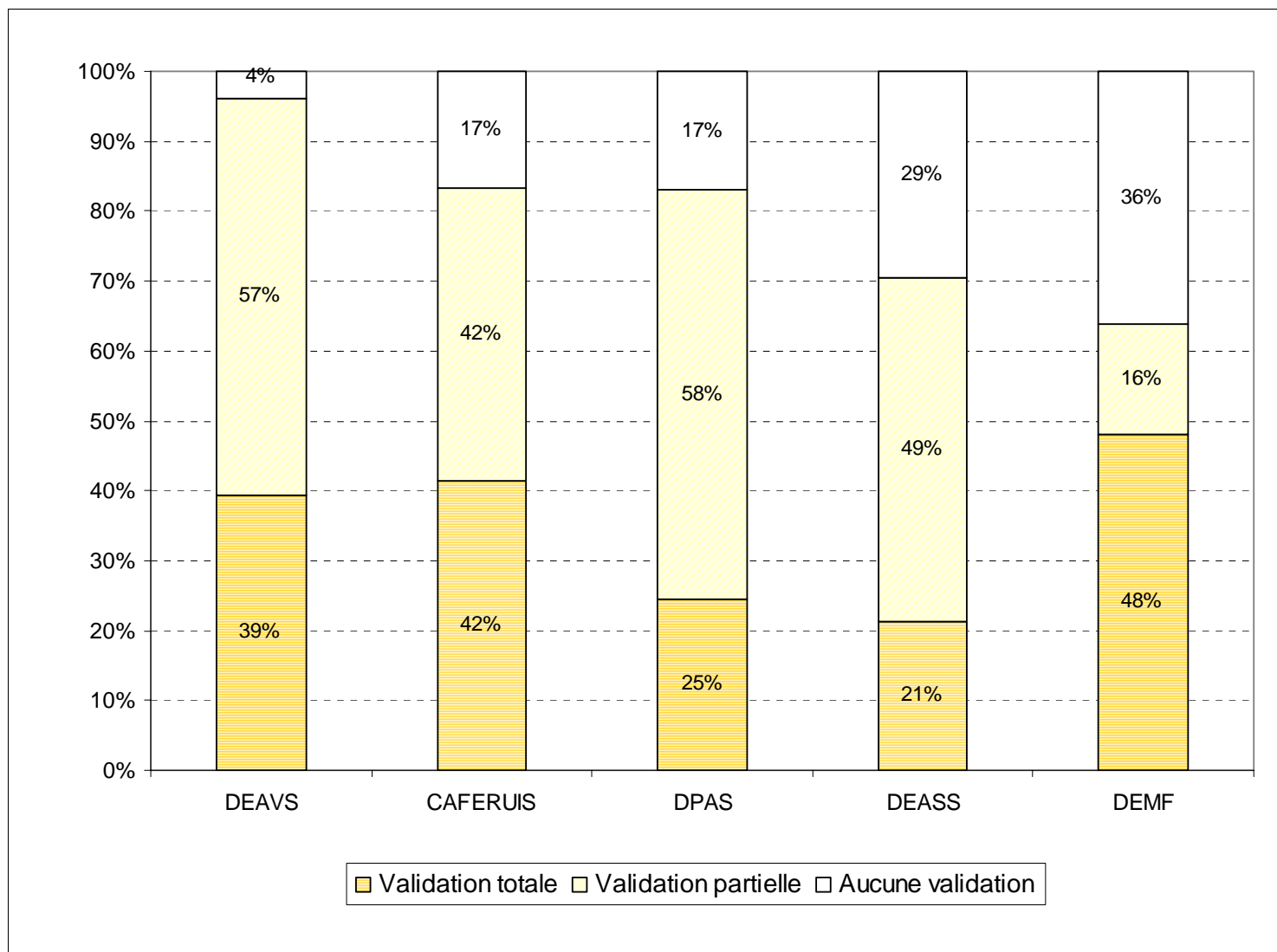
2006 Diplôme visé	Résultat de la première présentation au jury (données brutes)				Résultat de la première présentation au jury (%)			
	Validation totale	Validation partielle	Aucune validation	Ensemble	Validation totale	Validation partielle	Aucune validation	Ensemble
DEAVS	2 291	3 311	231	5 833	39%	57%	4%	100%
DEMF	157	52	118	327	48%	16%	36%	100%
CAFERUIS	125	126	50	301	42%	42%	17%	100%
DEASS	31	72	43	146	21%	49%	29%	100%
Sous-total VAE sociale	2 604	3 561	442	6 607	39%	54%	7%	100%
DPAS	673	1 600	465	2 738	25%	58%	17%	100%
Sous-total VAE sanitaire	673	1 600	465	2 738	25%	58%	17%	100%
VAE sanitaire et sociale	3 277	5 161	907	9 345	35%	55%	10%	100%

Les données disponibles sur les premiers passages en jury permettent de mesurer, par diplôme, la répartition entre validations totales, validations partielles et non-validations, dans la mesure où ces parts se rapportent aux mêmes sessions de jury.

La comparaison fait apparaître que des disparités importantes : le nombre de candidatures sans aucune validation est de 4% pour le DEAVS, 17% pour le DPAS et 36% pour le DEMF. Le taux de délivrance du diplôme au premier passage devant le jury varie de 48% pour le DEMF à 36% pour le DEAVS, 25% seulement pour le DPAS et 21% pour le DEASS.

L'analyse de ces résultats et de leurs disparités régionales seront utiles pour l'évaluation du fonctionnement des jurys de VAE.

Graphique 5. Résultats des résultats du premier passage devant le jury en 2006, par diplôme visé



8.4 Une contribution majeure à la qualification des professionnels du travail social et de la santé

Tableau 24. Sources d'information utilisées sur les flux de diplômes par formation et la démographie professionnelle

Diplôme	Sources d'information sur :	
	les diplômes délivrés par formation	la démographie professionnelle
DEAVS	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009
DEAMP	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009
DEAF	Diplôme créé en 2004, aucune donnée disponible à ce jour	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009
DETISF	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009
DEASS	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009
DEEJE	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009
CAFERUIS	Diplôme créé en 2004, aucune donnée disponible à ce jour	Aucune donnée disponible à ce jour
DEMF	Diplôme créé en 2004, aucune donnée disponible à ce jour	Aucune donnée disponible à ce jour
DEIS	Orientations nationales pour les formations sociales 2007-2009	Aucune donnée disponible à ce jour
DPAS	« La formation aux professions de santé en 2005 », <i>Document de travail</i> n°109, DREES, mars 2007	« 330 000 aides-soignants en 1999 », <i>Etudes et Résultats</i> n°54, DREES, mars 2000
DPAP	« La formation aux professions de santé en 2005 », <i>Document de travail</i> n°109, DREES, mars 2007	Estimation DGS en 2000 : 60 000 auxiliaires de puériculture en activité
DPPH	Données DHOS pour 2005/2006	Données DHOS pour fin 2004

L'ampleur des candidatures à la VAE et des diplômes délivrés par cette voie peut être comparée aux flux de diplômés par formation et à la démographie de chaque profession :

- le flux de candidatures à la VAE sanitaire et sociale en 2006 a représenté 3,4% de la démographie des professions concernées ;
- le flux de candidatures à la VAE (en vue de l'obtention du diplôme) s'approche du flux de diplômes par formation (34 606), plus fortement pour les diplômes de travail social que pour les diplômes de santé (le DEAVS est près de 4 fois plus demandé par VAE que par formation et, pour le DEEJE, ces deux flux s'équilibrent) ;
- le nombre de diplômes délivrés par VAE a représenté 12,8% de la certification des professions concernées¹¹, avec une distinction entre les diplômes de travail social (27,2%) et les diplômes de santé (2,9%) où la VAE est montée en charge plus tard.

¹¹ Il s'agit d'indicateurs imparfaits car calculés à partir de données correspondant à plusieurs années de référence.

Tableau 25. Impact de la VAE en 2006 par rapport à la démographie professionnelle et à la qualification par formation

2006	Impact de la VAE par rapport à la démographie professionnelle et à la qualification par formation							
Diplômes	Candidatures à la VAE (1)	Professionnels en exercice (2)	Année de référence (pour 2)	Candidatures à la VAE / professionnels en exercice (3=1/2)	Diplômes délivrés par VAE (5)	Diplômes délivrés par formation (6)	Année de référence (pour 6)	Part de la VAE dans la certification (7=5/[5+6]) (*)
DEAVS (ex-CAFAD)	11 926	262 000	2006	4,6%	3 996	3 430	2004	53,8%
DEAMP (ex-CAFAMP)	422	42 000	2006	1,0%	0	4 391	2004	0,0%
DEAF	565	46 500	2006	1,2%	0			0,0%
DETISF	49	8 000	2006	0,6%	0	372	2004	0,0%
DEASS	1 228	39 000	2006	3,1%	31	2 057	2004	1,5%
DEEJE	1 262	20 000	2006	6,3%	0	1 350	2004	0,0%
CAFERUIS	942				141			100,0%
DEMF	778				170			100,0%
DEIS (ex-DSTS)	0				0	121	2004	0,0%
Sous-total VAE sociale	17 172	417 500		4,1%	4 338	11 721	2004	27,2%
DPAS (**)	8 513	330 000	1999	2,6%	675	19 980	2005	3,3%
DPAP	1 432	60 000	2000	2,4%	0	2 697	2005	0,0%
DPPH	84	4 484	2004	2,5%	0	208	2005/2006	0,0%
Sous-total VAE sanitaire	10 029	394 484		2,5%	675	22 885	2005	2,9%
VAE sanitaire et sociale	27 201	811 984		3,4%	5 013	34 606		12,8%

(*) Indicateur imparfait, calculé à partir de données 2004 ou 2005 (formations) et 2006 (VAE).

(**) Le nombre de diplômes par formation comprend les diplômes délivrés par équivalence.

8.5 Une contribution majeure au développement de la VAE

En l'état des informations disponibles¹², le pôle sanitaire et social est, quasiment à parité avec l'Education nationale (diplômes du niveau V au niveau III), le principal contributeur au développement de la VAE en ce qui concerne les entrées dans le parcours (candidatures à la recevabilité). Il se place au 2^{ème} rang en matière de certification par VAE dans le contexte de la montée en charge des diplômes de travail social et de santé.

Le DEAVS et le DPAS sont, de très loin, les diplômes professionnels les plus demandés par VAE sur l'ensemble du territoire.

L'harmonisation et la consolidation du suivi statistique, qui font l'objet de travaux coordonnés par le ministère chargé de l'emploi (DARES), devraient permettre une meilleure comparabilité des réalisations entre les différents ministères certificateurs.

¹² « La validation des acquis de l'expérience au ministère chargé de l'emploi en 2005 », *Premières Synthèses* n°50.1, décembre 2005, DARES ; « La validation des acquis de l'expérience poursuit son développement en 2005 », *Note d'Information* n°06.27, décembre 2006, DEPP ; « La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2005 », *Note d'Information* n°07.08, février 2007, DEPP ; *Premiers éclairages sur la réforme de la formation professionnelle*, Rapport coordonné par la DGEFP, octobre 2006.

Tableau 26. Réalisations comparées de VAE selon les données disponibles

2006	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)	VT 1er jury (1)	VP 1er jury (2)	Aucune validation	VT (P-VAE) (3)	VT (P-mixte) (4)
DEAVS	11 926	7 681	7 626	7 024	3 996	2 291	3 311	231	1 079	626
DEAMP	422	19	0	0	0	0	0	0	0	0
DEAF	565	4	0	0	0	0	0	0	0	0
DETISF	49	2	0	0	0	0	0	0	0	0
DEASS	1 228	479	225	130	31	31	72	43	0	0
DEEJE	1 262	454	6	0	0	0	0	0	0	0
CAFERUIS	942	640	237	268	141	125	126	50	16	0
DEMF	778	497	306	299	170	157	52	118	13	0
DEIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VAE sociale	17 172	9 776	8 400	7 721	4 338	2 604	3 561	442	1 108	626
DPAS	8 513	6 190	5 982	2 679	675	673	1 600	465	2	0
DPAP	1 432	268	0	0	0	0	0	0	0	0
DPPH	84	1	0	0	0	0	0	0	0	0
VAE sanitaire	10 029	6 459	5 982	2 679	675	673	1 600	465	2	0
VAE sanitaire et sociale	27 201	16 235	14 382	10 400	5 013	3 277	5 161	907	1 110	626

2005	Livrets 1 déposés	Recevabilité	Livrets 2 déposés	Entretiens avec le jury	Certification par VAE (5=1+3+4)
TP ADVF				2 942	2 315
VAE emploi (6)		7 363		7 038	3 191
CAP petite enfance				2 236	1 530
BEP CSS				226	149
MCAD				101	79
DEES				1 184	480
VAE éduc. nationale (6)		20 818		21 379	12 668
VAE ens. Supérieur (6)				4 146	1 655
VAE jeunesse et sports (6)		3 002		1 734	690
VAE agriculture (6)		828		351	202
VAE sanitaire et sociale (6)	34 636	25 663	9 219	9 021	4 224
VAE (ensemble) (7)		65 000		45 000	22 630

Social = DEAVS + DEAMP + DEAF + DETISF + DEASS + DEEJE + DEMF + CAFERUIS + DEIS. Sanitaire = DPAS + DPAP + DPPH.

(1) VT 1^{er} jury : validation totale du diplôme au 1^{er} passage devant le jury. (2) VP 1^{er} jury : validation partielle du diplôme au 1^{er} passage devant le jury.

(3) P-VAE : parcours entièrement VAE : première VP par VAE, puis au moins une VP par VAE d'une expérience complémentaire.

(4) P-mixte : parcours mixte : première VP par VAE, puis réussite aux épreuves de certification nécessaires pour obtenir le diplôme.

(5) Diplômes directement ou indirectement délivrés par la VAE. (6) Toutes certifications délivrés par ces ministères. (7) Estimation DARES des nombres de recevabilités et d'entretiens avec le jury.

9 Perspectives à court et moyen terme

9.1 Le transfert de gestion au CNASEA de la « file active » de candidatures antérieures à l'externalisation

Tableau 27. Nombre de candidatures déclarées recevables et en attente de jury au 12 mars 2007 (par diplôme)

France entière	Nombre de candidatures de la file active gérée en DRASS		
	Candidatures recevables non encore présentés à un jury (1)	Candidatures recevables et déjà partiellement validées (2)	Ensemble
DEAVS	4 562	12 071	16 633
DEASS	225	145	370
CAFERUIS	488	273	761
DEMF	243	246	489
DEEJE	127	24	151
DPAS	13 753	2 832	16 585
DPAP	135	0	135
Total	19 533	15 591	35 124

(1) Candidatures recevables non encore présentés à un jury (y compris candidatures irrecevables faisant actuellement l'objet d'un recours)

(2) Candidatures recevables et déjà présentées au moins une fois devant un jury mais n'ayant pas encore obtenu la délivrance du diplôme visé

L'externalisation de gestion auprès du CNASEA a porté sur les candidatures à la recevabilité déposées après le 1^{er} semestre 2006 et non sur les candidatures antérieures, qui restent gérées directement par les DRASS.

La DGAS a recueilli auprès des DRASS le dénombrement de cette « file active » de candidatures, qui par construction n'est plus alimentée par de nouvelles entrées. Au 12 mars 2007, leur nombre s'élevait à 35 124 candidatures, dont :

- 19 533 candidatures recevables non encore présentées devant un jury, parmi lesquelles 13 753 candidatures au DPAS (ce qui tient notamment à l'obligation de suivre un module de formation spécifique entre la recevabilité et le dépôt d'un dossier de présentation des acquis) ;
- 15 591 candidatures ayant déjà fait l'objet d'une validation partielle par un jury, parmi lesquelles 12 071 candidatures au DEAVS.

Tableau 28. Nombre de candidatures déclarées recevables et en attente de jury au 12 mars 2007 (par diplôme)

Par région	Nombre de candidatures de la file active gérée en DRASS		
	Diplôme	Candidatures recevables non encore présentés à un jury (1)	Candidatures recevables et déjà partiellement validées (2)
Alsace	579	263	842
Aquitaine	902	2 058	2 960
Auvergne	672	523	1 195
Basse-Normandie	582	578	1 160
Bourgogne	512	593	1 105
Bretagne	1 472	480	1 952
Centre	963	730	1 693
Champagne-Ardenne	255	423	678
Corse	59	61	120
Franche-Comté	206	376	582
Guadeloupe	82	347	429
Guyane	26	35	61
Haute-Normandie	633	241	874
Ile-de-France	2 322	2 214	4 536
Languedoc-Roussillon	1 840	585	2 425
Limousin	332	146	478
Lorraine	565	439	1 004
Martinique	261	118	379
Midi-Pyrénées	1 220	755	1 975
Nord-Pas-de-Calais	983	910	1 893
Pays-de-la-Loire	882	464	1 346
Picardie	838	112	950
Poitou-Charentes	961	724	1 685
PACA	616	1 056	1 672
Réunion	271	148	419
Rhône-Alpes	1 499	1 212	2 711
France entière	19 533	15 591	35 124

(1) Candidatures recevables non encore présentés à un jury (y compris candidatures irrecevables faisant actuellement l'objet d'un recours).

(2) Candidatures recevables et déjà présentées au moins une fois devant un jury mais n'ayant pas encore obtenu la délivrance du diplôme visé.

La file active de candidatures antérieures à l'externalisation ayant vocation à passer devant un jury (au titre d'une première évaluation ou d'une évaluation complémentaire), ce dénombrement illustre à la fois le potentiel de qualification à moyen terme par VAE et l'importance de l'activité d'organisation de jurys reposant sur les DRASS.

Il est prévu d'appliquer l'externalisation de gestion, destinée à alléger les DRASS des tâches non régaliennes, à cette « file active » en élargissant, par avenant, l'objet de la convention avec le CNASEA.

Pour autant qu'il soit souhaitable pour renforcer les capacités des DRASS et unifier le dispositif de gestion, le transfert de ces dossiers implique une lourde opération de préparation en DRASS, d'acheminement physique à la Délégation VAE du CNASEA puis de reclassement normalisé, de saisie informatique et de conservation à la Délégation VAE. Cette opération fera l'objet d'un cadrage par l'administration centrale, en concertation avec les DRASS et le CNASEA. Elle sera conçue et menée de manière à minimiser la perturbation ponctuelle du service à l'usager.

Dans l'état actuel des moyens attribués au CNASEA, la réalisation de cette opération n'est pas possible car elle suppose un renforcement pour doter l'opérateur du format nécessaire à sa pleine capacité de gestion.

9.2 Les nouveaux diplômes prochainement ouverts à la VAE

En 2007, le CAFDES délivré par l'ENSP au nom du ministre chargé des affaires sociales sera ouvert à la VAE.

Dans le domaine de la santé, les travaux préparatoires à l'ouverture à la VAE portent actuellement sur les diplômes infirmiers (DEI et DEIBO) et il est prévu que les suivants concernent le diplôme cadre de santé et le diplôme de puéricultrice.

9.3 Eléments de prospective sur l'évolution du volume de candidatures

Pour un diplôme donné, la prévision de candidatures est un exercice doublement difficile car la VAE repose sur une double logique :

- une logique d'offre : l'accès à la VAE est déterminé par la programmation de chaque DRASS (périodes de dépôt de dossier), qui peut faire l'objet d'un cadrage par l'administration centrale lorsque le dispositif de gestion est doté de moyens insuffisants ;
- une logique de demande : la VAE étant un droit individuel qui s'exerce dans les délais fixés et rendus publics par le certificateur, elle fonctionne « à guichet ouvert » dans le cadre de chaque période de dépôt de dossier.

Plusieurs éléments peuvent concourir au profil de la VAE d'un diplôme donné :

- le nombre des professionnels exerçant le métier correspondant au diplôme sans détenir ce dernier (« faisant fonction ») et dont certains sont susceptibles de demander le diplôme par VAE (la qualification en cours d'emploi est très répandue dans le secteur sanitaire, social et médico-social) ;

- la dynamique interne à la profession, en particulier la croissance des activités sous-jacentes, l'attractivité du diplôme (reconnaissance dans les grilles salariales des conventions collectives) et les pratiques de GPEC (utilisation de la VAE par les employeurs et les salariés pour la qualification en cours d'emploi, en complément ou alternative à la formation) ;
- la dynamique externe à la profession (besoins liés aux départs en retraite, à la mobilité professionnelle ascendante, à la mobilité professionnelle vers d'autres métiers, liée notamment à l'usure professionnelle) peut susciter des besoins de recrutement de nouveaux « faisant fonction » dans le métier d'origine ainsi qu'une demande de VAE au titre des passerelles (validation automatique de domaines de compétences) vers un diplôme connexe.

Il est délicat de modéliser le développement quantitatif de la VAE pour un diplôme donné. Deux modèles polaires peuvent être évoqués, sans qu'il soit possible de se prononcer sur leur pertinence :

- celui de la courbe en cloche : une forte montée en charge jusqu'à un pic de demande (résorption d'un « stock » de « faisant fonction »), avant une diminution jusqu'à un niveau inférieur ;
- celui du plateau : une forte montée en charge jusqu'à un pic de demande qui se stabilise, correspondant à un niveau pérenne de candidatures.

S'agissant du « portefeuille » de diplômes de la VAE sanitaire et sociale, l'agrégation des profils de demande de VAE est susceptible d'engendrer un effet de « foisonnement », c'est-à-dire à une stabilité globale de la demande permettant de lisser la courbe de charge du CNASEA à moyen terme.

A partir de 2007, la libéralisation du régime d'accès et le recul d'au moins deux ans sur la plupart des diplômes devraient faciliter la mesure de la demande réelle et les projections pluriannuelles.

10 Glossaire

BAD	Branche de l'aide à domicile
BEP CSS	Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales
CAFDES	Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social ou de service d'intervention sociale
CAFERUIS	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement ou de responsable d'unité d'intervention sociale
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CPC	Commission professionnelle consultative
DAFE (2)	Direction des actions de formation et d'emploi
DAGPB (1)	Direction de l'administration générale, du personnel et du budget
DARES (3)	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DAVA (4)	Dispositif académique de validation des acquis
DB (5)	Direction du budget
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale familiale
DEAF	Diplôme d'Etat d'assistant familial
DEAMP	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (ex-certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique – CAFAMP)
DEASS	diplôme d'Etat d'assistant de service social
DEAVS	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (ex-certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile – CAFAD)
DEEJE	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
DEES	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
DEETS	Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé
DEI	Diplôme d'Etat d'infirmier
DEIBO	Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
DEIS	Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (ex-diplôme supérieur en travail social – DSTS)
DEME	Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur
DEMF	Diplôme d'Etat de médiateur familial
DEPP (4)	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DETISF	Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale
DGAS (1)	Direction générale de l'action sociale
DGEFP (3)	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGS (1)	Direction générale de la santé
DHOS (1)	Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
DPAP	Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
DPAS	Diplôme professionnel d'aide-soignant
DPPH	Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière
DRASS (1)	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DREES (1)	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DSDS (1)	Direction de la santé et du développement social (exerçant la fonction de DRASS en Martinique, Guadeloupe et Guyane)
DSS (1)	Direction de la solidarité et de la santé de Corse et de Corse-du-Sud (exerçant la fonction de DRASS en Corse)
DSI (2)	Direction des systèmes d'information
ENSP (1)	Ecole nationale de la santé publique
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
MCAD	Mention complémentaire aide à domicile
ODESSA	Organisation des diplômes d'Etat sociaux et sanitaires (application de gestion de la VAE sanitaire et sociale)
OPCA	Organismes paritaires collecteurs agréés des fonds de la formation professionnelle
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
TP ADVF	Titre professionnel assistant de vie aux familles
UNIFED	Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VP	Validation partielle (attribution d'une partie des unités ou modules de compétences du diplôme visé)
VT	Validation totale (attribution du diplôme visé)

Directions ou services administratifs :

- (1) des ministères chargés des affaires sociales ou de la santé
- (2) du CNASEA
- (3) du ministère chargé de l'emploi
- (4) du ministère de l'éducation nationale
- (5) du ministère chargé du budget